



Bulletin Officiel

N°6341 Vendredi 23 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE -ATTIJARI ASSURANCE-	8
ZITOUNA TAKAFUL	9
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-	10
SICAV BH OBLIGATAIRE	11
SICAV BH CAPITALISATION	12

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE -ATTIJARI ASSURANCE-	13
ZITOUNA TAKAFUL	16
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-	19

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE -SIPHAT-	22
CITY CARS	24

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS	25
-----------	----

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	26
SICAV BNA	29

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01	32
------------------------------	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *(mise à jour en date du 31/03/2021)*

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE -ATTIJARI ASSURANCE-
- BH LEASING
- SICAV BH OBLIGATAIRE
- SICAV BH CAPITALISATION

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIETES				
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La société publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**La Compagnie Nouvelle d'Assurance SA
« Attijari Assurance »**

Siège social : des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,
les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 06 Mai 2020 à 10h, au siège social de la Compagnie sis à l'Angle des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2020 ;
3. Examen et approbation des états financiers de la Compagnie arrêtés au 31 décembre 2020 ;
4. Affectation du résultat 2020 ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Approbation de la cooptation d'un administrateur ;
7. Mandat des administrateurs ;
8. Mandat du commissaire aux comptes ;
9. Informations sur les fonctions occupées par les membres du Conseil d'administration ;
10. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053 Tunis .

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 29 avril 2021 à 16 heures** au siège social de Banque ZITOUNA sise à Boulevard Qualité de la vie, le Kram 2015, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.
3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Shari'ique sur l'exercice 2020.
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.
5. Dotation au fonds social.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2020.
7. Quitus aux Administrateurs.
8. Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Shari'ique pour l'exercice 2021.
9. Approbation du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2020.
10. Fixation des montants des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.
11. Renouvellement du Mandat de Monsieur Mounir TLILI, Membre du Comité de Supervision Shari'ique.
12. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2021.
13. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING -CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Sur décision du Conseil d'Administration du 25 mars 2021, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue au siège social de la société sis à 16, avenue Jean Jaurès, 1001, Tunis, le Jeudi, **29 AVRIL2021 à 11 heures, sans présence physique des actionnaires** en se limitant au bureau de l'Assemblée, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2020 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales de l'exercice 2020 ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2020 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020 ;
- 5) Reclassement des comptes de réserves ;
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence relatifs à l'exercice 2020 ;
- 8) Ratification d'administrateur ;
- 9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- 10) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 11) Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance adressé par écrit recommandé avec accusé de réception (signature légalisée) ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou au représentant des petits porteurs.

Les actionnaires sont invités à visiter le site web de la société : <https://cileasing.tn/> et ce pour :

- Consulter tous les documents afférents à cette assemblée mis à leurs dispositions,
- Télécharger le formulaire de vote.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 14 avril 1997

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 18 mai 2021 à 10h**, au siège de BH BANK (14ème Etage), sis au 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoir pour formalité.

2021- AS -0444

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH CAPITALISATION

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 12 février 1994

Siège social : Immeuble Assurances SALIM- lotissement AFH/BC5

Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003Tunis

SICAV BH CAPITALISATION porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le mardi 18 mai 2021 à 11h**, au siège de BH BANK (14^{ème} Etage), sis au 18, Avenue Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31/12/2020;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice;
4. Approbation des conventions réglementées;
5. Affectation des résultats de l'exercice 2020;
6. Fixation des jetons de présence;
7. Quitus aux administrateurs;
8. Pouvoir pour formalité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

La Compagnie Nouvelle d'Assurance SA
« Attijari Assurance »
 Siège social : des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,
 les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

La Compagnie Nouvelle d'Assurance publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 06 Mai 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et après lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2020, approuve les conventions mentionnées sans que les parties concernées ne participent au vote pour les conventions qui les concernent.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2020 s'est soldé par un bénéfice net de + 8 025 846,200 Dinars, décide de l'affecter comme suit :

Bénéfice Net de l'exercice 2020	8 025 846,200
Résultats reportés bénéficiaires	14 137 835,984
Bénéfices à affecter	22 163 682,184
Réserves légales	-
Bénéfices affectés au compte de résultats reportés	22 163 682,184

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant la cooptation, par le Conseil d'Administration tenu le 1^{er} décembre 2020, de Monsieur Driss Maghraoui en qualité d'administrateur et ce, en remplacement de Monsieur M. Slimane Echchihab, décide d'approuver sa désignation pour la période restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution, Mise au vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat des administrateurs ci-après, décide de renouveler leur mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023 :

- Monsieur Moncef Chaffar
- Banque Attijari de Tunisie représentée par Monsieur Saïd Sebti
- Wafa Assurance représentée par Monsieur Ramsès Arroub
- Monsieur M'zoughi M'zabi
- Monsieur Ali Chraïbi
- Madame Meriem Benkhayat
- Monsieur Kamel Habbachi
- Monsieur Reda Hamedoun
- Monsieur Faycal Lazrak

Les administrateurs tous présents ou représentés, remercient les membres de l'Assemblée Générale pour la confiance qui leur témoigne, et déclarent accepter le renouvellement de leur mandat.

Ils déclarent en outre qu'ils ne sont sujets à aucune interdiction ou incompatibilité légale les empêchant d'exercer normalement leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes de la Société, la société AMC Ernst & Young, représentée par Monsieur Noureddine Hajji, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

La rémunération du commissaire aux comptes sera déterminée en fonction de la réglementation applicable en Tunisie régissant les honoraires des membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie.

La société AMC Ernst & Young a fait savoir par avance, par son représentant Monsieur Noureddine Hajji, qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat, et qu'en outre elle ne se trouvait dans aucun des cas légaux d'incompatibilité qui l'empêcheraient de l'accepter.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés, en tant que gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance, telles que communiquées par le Directeur Général de la Compagnie conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

2021- AS -0446

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse,
les jardins du Lac, 1053-Tunis.

La société Zitouna Takaful publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 Avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2020, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée....

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du Comité de Supervision Shariique

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Shariique relatif à l'exercice 2020,.....

Mise aux voix, cette résolution est

QUATRIEME RESOLUTION : Dotation au fonds social

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de doter, désormais, le fonds social ZITOUNA TAKAFUL d'un prélèvement annuel de

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat de l'exercice 2020

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices nets de l'exercice 2020 comme suit :

1- Résultat de l'Opérateur

Résultat de l'exercice 2020	5 427 361
Report à nouveau antérieur	177 571
Bénéfice distribuable	5 604 933
Réserve légale	280 247
Réserves pour réinvestissement exonéré	4 400 000
Solde 2	924 686
Prélèvement pour fonds social	
Solde 3	924 686
Report à nouveau	924 686

2- Résultats du fonds des Adhérents

Surplus de l'exercice 2020	1 630 164
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	0
Solde 1	1 630 164
Réserves pour réinvestissement exonéré	1 350 000
Solde 2	280 164
Provision d'équilibrage	280 164
Solde 3	0
Surplus du fonds des adhérents reporté	0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION : Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires bruts des Membres du Comité de Supervision Sharaique au titre de l'exercice 2021 à, qui serait réparti comme suit :

- Le Président du Comité de Supervision Sharaique : Le Président du Comité perçoit une rémunération annuelle nette de
- Les Membres du Comité de Supervision Sharaique : Chaque Membre du Comité perçoit une rémunération annuelle nette de

Les Membres du Comité de Supervision Sharaique perçoivent, en outre, une indemnité de présence nette de dinars. Cette indemnité est servie à chaque Membre au terme de chaque réunion du Comité de Supervision Sharaique.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation du budget supplémentaire relatif au jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2020

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut du budget supplémentaire relatif aux jetons de présence de l'exercice 2020 à

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs et des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'allocation d'un budget brut deau titre de jetons de présence de l'exercice 2021, qui serait réparti comme suit :

1- Le Conseil d'Administration :

- Le Président du Conseil d'Administration : Le Président du Conseil d'Administration perçoit un montant brut de
- Les Administrateurs : Chaque Administrateur perçoit un montant brut de

2- Les Comités émanant du conseil d'Administration (Comité Risques, Comité de Nomination et de Rémunération, Comité de Placement et Comité Permanent d'Audit)

- Les Présidents des Comités : Le Président de chaque Comité perçoit un montant brut de
- Les Membres des Comités : Chaque Membre de chaque Comité perçoit un montant brut de

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de Monsieur Mounir TLILI, Membre du Comité de Supervision Shari'ique

L'Assemblée Générale Ordinaire décide.....

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION : Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba pour l'année 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire décide,

- Taux de commission Wakala :
- Taux de commission Moudharaba :

ONZIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'un Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Monsieur en qualité d'Administrateur en remplacement du feu Monsieur Ibrahim HAJJI.

Monsieur Exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat du feu Monsieur Ibrahim HAJJI qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL-

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -1001Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les conventions et opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes et relatives à l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices antérieurs à 2018 pour un montant de 2.453.785 Dinars, devenues libres au cours de cette année, dont un montant de 285.628 Dinars distribuable en franchise de retenue à la source.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit :

Résultat net 2020		12 481 044,786
<i>Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :</i>	6 592 090,776	
<i>Réserves reclassées (distribuables en franchise de R/S) (*)</i>		
:	285 628,000	
Total Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :		6 877 718,776
	22 730	
<i>Report à nouveau (soumis à la R/S)</i>	337,987	
<i>Réserves reclassées (soumis à la R/S) (*)</i>	2 168 157,000	
Total Report à nouveau (soumis à la R/S)		24 898 494,987
Total		44 257 258,549
Dotation au fonds social		-600 000,000
Réserves pour Réinvestissements exonérés		-6 830 000,000
Solde à affecter		36 827 258,549
Total des Dividendes à distribuer (non soumises à la R/S)		-8 000 000,000
Report à nouveau (distribuables en franchise de R/S) :	2 718,776	
	28 824	
Report à nouveau (soumis à la R/S)	539,773	
Total Report à nouveau		28 827 258,549

(R/S) : Retenue à la source en application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014.

(*) : Voir cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 1,600DT par action, dont 1,375 DT distribuables en franchise de retenues à la source et 0,225 DT soumis à la retenue à la source

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération du Comité d'Audit et du Comité des Risques créés conformément aux dispositions de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers à 30.000 DT par Comité au titre de l'exercice 2020.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant global des jetons de présence relatifs à l'exercice 2020, englobant les rémunérations des Comités, à 180.000 DT à répartir entre les administrateurs par décision du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination faite par le Conseil d'Administration de M. Mustapha BEN HATIRA en tant qu'administrateur indépendant remplaçant M. Mongi BOUASSIDA, et ce pour un mandat de 2 ans prenant fin à la date de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le mandat du co-commissaire aux comptes « FINOR », représenté par Mr Mustapha MEDHIOUB, pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2023, et ce pour la vérification et la certification des états financiers individuels et consolidés de la société.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000D) et ce, avant la date de la tenue de l'A.G.O. statuant sur l'exercice 2021, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

ONXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

2021- AS -0448

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT
Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

	1 er trimestre 2021 ^(*)	1 er trimestre 2020	exercice 2020 ^(*)
I. CHIFFRE D'AFFAIRES			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	270 823	473 505	1 717 406
FORMES PATEUSES	2 418	183 431	847 233
FORMES LIQUIDES	547 709	31 264	459 192
TOTAL 1	820 950	688 200	3 023 831
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	645 978	934 977	4 354 409
FORMES PATEUSES	54 385	92 440	193 260
FORMES LIQUIDES	802 968	829 520	3 434 480
TOTAL 2	1 503 331	1 856 937	7 982 149
<i>C-EXPORT</i>	655 082	273 697	273 697
TOTAL 3	655 082	273 697	273 697
<i>D-PARAMEDICAL</i>	82 746	1 822 829	4 901 025
TOTAL 4	82 746	1 822 829	4 901 025
TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	3 062 109	4 641 663	16 180 702
II. PRODUCTION			
<i>A-MODELE OFFICINAL</i>			
FORMES SECHES	744 870	437 459	1 552 044
FORMES PATEUSES	186 717	235 460	818 308
FORMES LIQUIDES	660 266	100 974	490 013
TOTAL 1	1 591 853	773 893	2 860 365
<i>B-MODELE HOSPITALIER</i>			
FORMES SECHES	581 775	737 184	3 813 334
FORMES PATEUSES	11 922	58 469	195 919
FORMES LIQUIDES	920 974	602 816	2 849 247
TOTAL 2	1 514 671	1 398 469	6 858 500
<i>C-PARAMEDICAL</i>	10 442	2 253 810	5 343 075
TOTAL 3	10 442	2 253 810	5 343 075
TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION	3 116 966	4 426 172	15 061 940
III. INVESTISSEMENTS	1 134	0	0
IV. ENDETTEMENT CMT+DLT	64 000 000	37 200 000	55 800 000

* Les chiffres mentionnés ci-dessus sont provisoires, et non audités par le commissaire aux comptes.

1. Chiffre d'affaires :

-Le chiffre d'affaires est passé de 4,641 MDT au cours des trois premiers mois de l'année 2020 à 3,062 MDT pour la même période de l'année 2021 (une baisse de -1,579 MDT soit -34 %) ;

-La SIPHAT a lancé des nouveaux produits paramédicaux des solutions et gel hydro-alcoolique et ce au cours de l'année 2020, le premier trimestre de l'année 2021 a été marqué par une baisse de -95,46 % du chiffre d'affaires des produits paramédicaux par rapport à la même période de l'année 2020, une baisse qui s'explique par une pénurie d'alcool pour les gels désinfectants ;

-Le chiffre d'affaires à l'export réalisé au cours du premier trimestre de l'année 2021 est de l'ordre de 0,655 MDT enregistrant une hausse de 139 % par rapport à la même période de l'année 2020.

*** une relance de l'activité à l'export (vers la Libye).

2. Production :

- La valeur de la production est passée de 4,426 MDT durant le premier trimestre l'année 2020 à 3,116 MDT au cours du premier trimestre de l'année 2021 (une baisse de -1,309 MDT soit -29,57 %).

3. Endettement :

L'endettement est passé de 37,2 MDT au 31 mars 2020 à 64 MDT au 31 mars 2021 enregistrant ainsi une hausse de 72%.

Ce niveau d'endettement s'explique essentiellement par :

- Un crédit mobilisable de 4 MDT pour la constitution des stocks de sécurité de trois mois de matières premières et ACE et d'un mois de produits finis ;
- Un compte courant actionnaires ouvert au nom de la PCT, provient de l'opération de réduction du capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction en bourse de la société de 6 MDT ;
- Des Crédit Moyen Terme de 16,1 MDT ;
- Un crédit de Trésor de 3,6 MDT ;
- Un passif courant entre crédit fournisseur et concours bancaires de l'ordre de 34,3 MDT.

4. Ressources Humaines :

Une baisse de 4,33 % de l'effectif de la SIPHAT (486 agents au 31/03/21 contre 508 agents au 31/03/20).

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, 2015, la Goulette, Tunis

La société CITY CARS publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2021.

Désignation	1 ^{er} Trimestre 2021 *	1 ^{er} Trimestre 2020	Au 31/12/2020 *
Total des Revenus (Hors taxes)	70 665 878	53 493 881	228 885 305
Coût d'achat des marchandises vendues	58 914 189	45 162 321	192 726 532
Charges Financières nettes	(68 984)	531 273	785 112
Produits des placements	889 383	844 295	3 576 574
Trésorerie nette	61 256 223	33 905 811	66 410 942
Délai Moyen de règlement des fournisseurs	145	173	140
Nombre de points de vente	18	17	18
Surface totale des points de vente (en m ²)	22 292	21 042	22 292
Masse Salariale	735 113	644 749	2 907 199
Effectif fin de période	69	64	63

*** : Selon les données comptables disponibles**

Les indicateurs publiés ci-dessus sont issus des comptes comptables établis conformément aux principes et normes comptables Tunisiens.

Faits saillants :

- Les revenus de City Cars se sont élevés courant le 1^{er} trimestre 2021 à 70,666 MD contre 53,494MD durant la même période en 2020, marquant ainsi une progression importante de 32,1%.
- Au cours des trois premiers mois de l'année 2021, les produits des placements ont atteint 0,889 MD contre 0,844 MD au 31/03/2020, enregistrant une augmentation de 5,3%, et ce, en dépit de la baisse remarquable des taux de rémunération de ces placements durant le 1^{er} trimestre 2021 comparativement à la même période en 2020.
- Au terme du 1^{er} trimestre 2021, la trésorerie nette s'est élevée à 61,256 MD contre 33,906 MD une année auparavant, enregistrant une augmentation substantielle de 80,7%.

MD : Million(s) de Dinars.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

CITY CARS

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le 21 avril 2021, a passé en revue l'activité de la société courant l'année 2020 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020.

A l'issue de cette réunion, le conseil d'administration tient à exprimer sa satisfaction quant aux performances exceptionnelles de la société réalisées au terme de l'exercice 2020 malgré la crise sanitaire COVID-19. Ces performances commerciales et financières se sont traduites par :

- KIA, leader du marché de distribution automobile en 2020 pour la 1^{ère} fois de son histoire ;
- Une évolution du chiffre d'affaires de 12,3% en dépit d'un arrêt total d'activité durant les six semaines de confinement général ;
- Une nette amélioration du résultat net de la société de 36,5% pour s'élever à 20,7 MDT.

Par ailleurs, le conseil a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 15 juin 2021 à 9 heures au siège de la société CITY CARS sis au 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette – Tunis, et de proposer la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2020 de 0,830 DT par action, soit une augmentation notable de 38,3% par rapport à celui distribué au titre de l'exercice 2019.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Salah HOSNI Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur Central de l'Audit et de l'Inspection à la BNA	Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes : - Société Financière de Recouvrement de Créances « SOFINREC » - Société ESSOUKNA
Mme Arbia ALAYA Directeur Général de la SICAV	Directeur du Pôle Organisation et Système d'Information à la BNA	Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes : - ARAB TUNISIAN LEASE - SICAF PARTICIPATIONS BNA
Banque Nationale Agricole « BNA »	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société ESSOUKNA - Société de Promotion Immobilière EL MADINA - Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » - Société Tunisie Informatique Services « TIS » - Société Financière de Recouvrement de Créances « SOFINREC » - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Assurances Multirisques ITTIHAD « AMI Assurances » - SICAV BNA
Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »	Activité Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société ESSOUKNA - SICAV BNA

SICAV BNA	OPCVM	Néant
BNA-CAPITAUX	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - TUNISIE CLEARING - SICAR INVEST - SICAV BNA
Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »	Promotion Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société de Promotion Immobilière EL MADINA - Société ESSOUKNA - Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - Société Tunisie Informatique Services « TIS » - Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA » - SICAV BNA
Société ESSOUKNA	Promotion Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - SICAV BNA
Société de Promotion Immobilière EL MADINA	Promotion Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - SICAV BNA
Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF »	Société d'Investissement	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - Société de Promotion Immobilière EL MADINA
Société Tunisie Informatique Services « TIS »	Activité Informatique	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Société ESSOUKNA - Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »

Société Générale
d'Etudes, de
Supervision et de
Travaux
« SOGEST »

Etudes et Services
techniques

**Membre du Conseil d'Administration des sociétés
suivantes :**

- Société ESSOUKNA
- Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »
- BNA-CAPITAUX
- Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

2021- AS -0452

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Karim BEN AISSA Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance à la BNA	Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes : - AGRO- SERVICES - SICAF PARTICIPATIONS BNA - Société Financière de Recouvrement de Créances « SOFINREC » - TUNIS CENTER
M. Kamel SFAXI Directeur Général de la SICAV	Adjoint au Directeur du Pôle Opérations et Services Client à la BNA	Représentant permanent de SICAV BNA au Conseil d'Administration de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV Représentant permanent de la BNA aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes : - SICAR INVEST - Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » - Société La Générale de Vente - Société d'Etudes et de Développement Touristique « SODET SUD »
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances " STAR "	Assurance	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur « COTUNACE » - Société Tunisienne de Banque « STB » - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie « SFBT »
BNA-CAPITAUX	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : - TUNISIE CLEARING - SICAR INVEST - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »	Activité Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société ESSOUKNA - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Banque Nationale Agricole « BNA »	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société ESSOUKNA - Société de Promotion Immobilière EL MADINA - Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » - Société Tunisie Informatique Services « TIS » - Société Financière de Recouvrement de Créances « SOFINREC » - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » - Assurances Multirisques ITTIHAD « AMI Assurances » - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »	Activité Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société ESSOUKNA - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »	Promotion Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - SICAR INVEST - Société de Promotion Immobilière EL MADINA - Société ESSOUKNA - Société Générale d'Etudes, de Supervision et de Travaux « SOGEST » - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - Société Tunisie Informatique Services « TIS » - Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA » - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société ESSOUKNA	Promotion Immobilière	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - BNA-CAPITAUX - Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » - Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM SICAF » - PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société de Promotion
Immobilière EL
MADINA

Promotion Immobilière

**Membre du Conseil d'Administration des sociétés
suivantes :**

- BNA-CAPITAUX
- SICAR INVEST
- Société d'Investissement en Valeurs Mobilières « SOIVM
SICAF »
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

2021- AS -0453

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

- | | |
|---|--|
| <i>a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné</i> | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars ; |
| <i>b. Nominal de l'obligation subordonnée</i> | : 100 dinars par Obligation subordonnée ; |
| <i>c. Forme d'obligation subordonnée</i> | : les obligations subordonnées sont nominatives ; |
| <i>d. Prix d'émission</i> | : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ; |
| <i>e. Taux d'intérêt</i> | : *Catégorie A: TMM+2,70% brut par an;
*Catégorie B : TMM+2,80% brut par an. |
| <i>f. Durée</i> | : * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et
* 10 ans pour la catégorie B ; |

- g. Amortissement* : *Catégorie A: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.
- *Catégorie B: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- ✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- ✦ Renforcer d'avantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « AMEN BANK Subordonné 2021-01 »
- **Nature des titres** : Titres de créance
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à **6,49%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,19%** pour la catégorie A et de **9,29%** l'an pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** pour la catégorie A et de **2,80%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne:

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **7 ans (avec deux années de grâce)** ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **10 ans** ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **5 ans** pour la catégorie A et de **5,5 ans** pour la catégorie B.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- **Rang de créance :** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations.

En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»**).

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 08/04/2021 sous le numéro 21-1055, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 avril 2021.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, certifiés et audités par les commissaires aux comptes mais non encore approuvés par une Assemblée Générale Ordinaire, ont été publiés sur le bulletin officiel du CMF en date du 08/04/2021 et sur son site internet.

2021-AS-0317

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,997	202,025		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 16/04/07	135,663	137,851	137,871		
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE 01/02/99	113,878	115,385	115,399		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE 18/09/17	121,243	123,380	123,400		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI 01/06/01	118,816	120,710	120,728		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA 27/09/18	116,618	119,031	119,052		
7	FINA O SICAV	FINACORP 11/02/08	114,359	115,939	115,951		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST 01/10/92	46,744	47,225	47,229		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST 22/09/94	33,122	33,645	33,649		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST 06/07/09	112,226	114,017	114,033		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11	FCP SALAMETT CAP	AFC 02/01/07	17,534	17,794	17,797		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	126,004	127,366	127,378		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF 25/02/08	1,178	1,183	1,183		
14	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI 15/11/17	118,928	121,009	121,026		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA 10/07/15	11,622	11,787	11,789		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX 03/04/07	166,484	169,232	169,258		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC 02/01/07	11,578	11,738	11,740		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT 18/12/15	94,477	96,301	96,315		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI 23/01/06	1,846	1,879	1,881		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS 17/05/93	63,361	64,134	64,141		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 25/04/94	132,558	134,095	134,335		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 11/11/01	105,737	105,407	105,865		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST 17/02/20	105,648	107,281	107,296		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	135,529	137,407	137,659		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 02/04/08	519,152	525,837	526,507		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE 15/10/08	135,683	136,680	136,838		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE 15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI 28/07/08	168,397	167,548	166,607		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS 06/09/10	95,444	94,419	94,120		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS 09/05/11	125,190	125,964	126,062		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	160,682	165,09	166,455		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS 30/12/14	143,868	147,519	148,050		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS 04/06/07	22,000	22,147	22,180		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE 19/01/16	91,681	90,675	90,413		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 05/02/04	2147,555	2192,811	2187,486		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX 24/10/08	125,405	128,238	127,430		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE 04/05/09	211,191	216,927	216,493		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS 16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI 23/01/06	2,820	2,934	2,909		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI 23/01/06	2,535	2,631	2,612		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA 11/12/14	67,913	65,794	66,272		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI 15/09/09	1,226	1,276	1,273		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST 24/03/15	1,276	1,290	1,291		
45	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST 24/03/15	1,203	1,230	1,220		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST 24/03/15	1,178	1,207	1,194		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA 09/11/15	112,701	115,818	114,380		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF 25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSET	AFC 17/04/17	1142,671	1177,487	1172,669		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA 19/05/17	12,972	13,564	13,337		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 06/11/17	9,852	10,052	10,039		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE 10/04/00	86,094	86,831	87,522		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53	SANADETT SICAV	AFC 01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,866	110,880
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST 10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,252	102,264
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST 10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,307	109,322
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION 01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,590	106,620
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE 07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,410	109,429
58	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,440	111,456
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX 06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,895	107,911
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2) 03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,801	104,815
61	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF 12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,971	103,981
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE 17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,108	103,123
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE 07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	111,122	111,139
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA 20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,326	107,338
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE 02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,068	106,080
66	SICAV RENDEMENT	SBT 02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,666	101,679
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF 16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,713	105,724
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST 10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,833	105,846
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,090	108,105
70	SICAV L'EPARGNANT	STB FINANCE 20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,217	106,234
71	AL HIFADH SICAV	TSI 15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,626	105,638
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS 01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,671	108,683
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE 15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,451	104,462
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT 10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,674	109,687
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL 31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,689	107,705
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE 20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,019	109,036
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL 07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,511	114,544
<i>SICAV MIXTES</i>							
78	ARABIA SICAV	AFC 15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	62,995	63,290
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX 14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	91,068	91,514
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE 26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,565	17,567
81	SICAV CROISSANCE	SBT 27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	283,119	284,647
82	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT 01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2241,125	2246,385
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE 30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	72,048	71,948
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE 01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,406	56,332

85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,619	105,619
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,679	11,674
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,122	14,189
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,512	15,556
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,723	13,763
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	148,224	147,571
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,235	9,281
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,303	99,082
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,288	74,845
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,805	75,417
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	101,483	101,807
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	89,714	90,482
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	9,990	9,976
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	96,461	97,128
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	143,825	144,715
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,542	101,240
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,023	116,898
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	118,671	118,443
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,609	196,002
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,769	179,583
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,989	170,959
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,705	23,265
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	136,752	134,875
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,581	156,240
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5352,030	5336,380
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5515,507	5478,470
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,754	87,755
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4534,808	4517,700
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,387	10,350
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	169,319	168,275
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10765,152	10738,824
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	126,765	127,118

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

N°6341 Vendredi 23 Avril 2021

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE)

Siège social : Angle Rue Winnipeg et Annecy, les Berges du Lac-Tunis.

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020 qui se tiendra le 06 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M.Noureddine HAJJI.

ACTIFS (En Dinars Tunisien)						
DESIGNATION	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019		
	Montant Brut	Amortissements et provisions	Monant Net	Montant Brut	Amortissements et provisions	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	130 406	49 974	80 432	33 853	33 101	752
AC13 Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	-	-	-	-	-	-
	130 406	49 974	80 432	33 853	33 101	752
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 120 756	786 563	334 193	1 081 406	607 833	473 573
AC21 Installations techniques & machines	-	-	-	-	-	-
AC22 Autres installations, outil et mobilier	1 120 756	786 563	334 193	1 081 406	607 833	473 573
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
	1 120 756	786 563	334 193	1 081 406	607 833	473 573
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	4 668 854	897 037	3 771 817	4 595 647	656 334	3 939 312
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 668 854	897 037	3 771 817	4 595 647	656 334	3 939 312
AC 312 Terrains et constructions hors exploitation	-	-	-	-	-	-
AC 32 Placements dans les entreprises liées et participations	-	-	-	-	-	-
AC33 Autres placements financiers	419 720 250	6 138 469	413 581 782	335 503 642	6 071 327	329 432 315
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	7 492 871	6 138 469	1 354 403	10 605 774	6 071 327	4 534 447
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	364 078 642	-	364 078 642	294 212 552	-	294 212 552
AC 333 Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
AC334 Autres prêts	48 148 737	-	48 148 737	30 685 316	-	30 685 316
AC336 Autres	-	-	-	-	-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-	-	-
	424 389 104	7 035 506	417 353 599	340 099 289	6 727 662	333 371 627
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	-	-	-	-	-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	-	-	-	-	-	-
AC520 Provision d'assurance vie	111 145	-	111 145	119 480	-	119 480
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	199 665	-	199 665	140 989	-	140 989
	310 810	-	310 810	260 469	-	260 469
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	13 406 171	-	13 406 171	15 816 347	-	15 816 347
AC611 Primes acquises et non émises	13 406 171	-	13 406 171	15 816 347	-	15 816 347
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	-	-	-	-	-	-
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	170 596	-	170 596	128 623	-	128 623
AC63 Autres créances	14 255 946	-	14 255 946	10 593 259	-	10 593 259
AC631 Personnel	196 713	-	196 713	118 956	-	118 956
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 679 192	-	13 679 192	10 012 477	-	10 012 477
AC633 Débiteurs divers	380 041	-	380 041	461 826	-	461 826
AC64 Créances sur ressources spéciales	-	-	-	-	-	-
	27 832 714	-	27 832 714	26 538 229	-	26 538 229
AC7 Autres éléments d'actif						
AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	21 843 593	-	21 843 593	3 497 999	-	3 497 999
AC72 Charges reportées	-	-	-	-	-	-
AC721 Frais d'Acquisition reportés	-	-	-	-	-	-
AC722 Autres charges a répartir	-	-	-	-	-	-
AC73 Comptes de régularisation Actif	17 907 947	-	17 907 947	12 625 771	-	12 625 771
AC731 Intérêts et loyers acquis non echues	17 805 967	-	17 805 967	12 390 630	-	12 390 630
AC732 Estimation de reassurance-acceptation	-	-	-	-	-	-
AC733 Autres comptes de régularisation	101 981	-	101 981	235 141	-	235 141
AC74 Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-
AC75 Autres	-	-	-	-	-	-
	39 751 541	-	39 751 541	16 123 770	-	16 123 770
Total de l'actif	493 535 330	7 872 042	485 663 288	384 137 015	7 368 595	376 768 420

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	674 447
CP3 Rachat d'actions propres	-	-
CP4 Autres capitaux propres	-	-
CP5 Résultat reporté	14 137 836	8 443 478
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	25 137 836	19 117 924
CP6 Résultat de l'exercice	8 025 846	6 019 911
Total capitaux propres avant affectation	33 163 682	25 137 836
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	-	-
PA12 TCN émis par l'entreprise	-	-
PA13 Autres Emprunts	-	-
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	67 872	119 112
	67 872	119 112
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	-	-
PA22 Provision pour impôts	-	-
PA23 Autres Provisions	-	-
	-	-
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	-	-
PA320 Provision d'assurances vie	407 518 690	317 608 069
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	10 422 659	8 188 936
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	10 020 984	8 265 518
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	70 157	79 923
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	-	-
	428 032 490	334 142 446
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte	-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	258 254	203 298
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 522 066	3 763 233
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	-	-
PA622 Autres	-	-
PA63 Autres dettes	10 702 507	10 636 564
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	-	-
PA632 Personnel	1 785	1 685
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 284 013	10 343 112
PA634 Crédoeurs divers	416 709	291 767
PA64 Ressources spéciales	-	-
	15 224 573	14 399 797
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	8 916 418	2 765 932
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	-	-
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	-	-
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	8 916 418	2 765 932
PA72 Ecart de conversion	-	-
	8 916 418	2 765 932
Total du passif	452 499 606	351 630 584
Total des capitaux propres et du passif	485 663 288	376 768 420

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION		Opérations brutes 2020	Cessions et /ou rétrocessions 2020	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	101 028 184	280 169	100 748 015	86 810 593
PRV2 Produits de Placements					
PRV21 Revenus des placements	+	32 168 858	-	32 168 858	23 496 794
PRV22 Produits des autres placements	+	-	-	-	-
Sous total 2a		133 197 042	280 169	132 916 873	110 307 387
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements	+	-	-	-	-
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	-	-	-	-
Sous total 2		133 197 042	280 169	132 916 873	110 307 387
PRV3 Plus values non réalisées sur placements	+	-	-	-	-
PRV4 Autres produits techniques	+	323 343	-	323 343	291 267
CHV1 Charge de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	14 805 330	204 176	14 601 154	22 814 749
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	2 233 723	58 676	2 175 046	-5 004 545
Sous total 3		17 039 053	262 852	16 776 201	17 810 204
CHV2 Variation des Autres Provision					
CHV21 Provisions d'assurance vie	+/-	91 656 322	-8 428	91 664 750	73 191 466
CHV22 Autres provisions techniques	+/-	-	-	-	-
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte	+/-	-	-	-	-
Sous total 4		91 656 322	-8 428	91 664 750	73 191 466
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	4 486 151	-	4 486 151	4 296 697
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-	-	-	-
CHV43 Frais d'administration	-	2 335 065	-	2 335 065	1 883 608
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+	0	9 672	-9 672	-8 747
Sous total 5		6 821 216	9 672	6 811 544	6 171 558
CHV5 Autres Charges techniques	-	3 193 896	-	3 193 896	2 265 192
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	267 437	-	267 437	266 315
CHV92 Correction de valeur sur placements	-	-	-	-	-
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-	-	-
Sous total 6		3 461 332	-	3 461 332	2 531 507
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-	-	-	-	-
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	-	-	-	-
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		14 542 463	16 073,315	14 526 390	10 893 921

ETAT DE RESULTAT (En Dinars Tunisien)			
DESIGNATION		Exercice de 12 mois clos le 31/12/2020	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2019
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+/-	14 526 390	10 893 921
PRNT1 Produits des Placements			
PRNT11 Revenus des placements	+	29 501	84 735
PRNT12 Produits des autres Placements	+	-	-
Sous total 1a		29 501	84 735
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+	-	-
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+	-	-
Sous total 1		14 555 891	10 978 656
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+	-	-
CHNT1 Charges des Placements			
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-	-	-
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	67 141	1 013 392
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	-
Sous total 2		67 141	1 013 392
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	-	-	-
PRNT2 Autres produits non techniques	+	25 062	96 837
CHNT3 Autres charges non techniques	-	4 560 384	-
Résultat provenant des activités ordinaires		9 953 428	10 062 100
CHNT4 Impôts sur le résultat	-	1 927 582	4 042 189
Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts		8 025 846	6 019 911
PRNT4 Gains extraordinaires	+	-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	-	-
Résultat extraordinaire		-	-
Résultat net de l'exercice		8 025 846	6 019 911
CHNT6/PRNT5 Effets Modifications comptables (nets d'impôts)		-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		8 025 846	6 019 911

ETAT DE FUX DE TRESORERIE (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2020	Exercice de 12 mois clos le 31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	104 097 609	82 858 058
Sommes versées pour paiement des sinistres	(14 337 719)	(22 578 945)
Encaissements des primes reçues (acceptations)	-	-
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)	-	-
Commissions versées sur les acceptations	-	-
Décaissements de primes pour les cessions	(118 059)	-
Encaissements des sinistres pour les cessions	-	32 543
Commissions reçues sur les cessions	9 672	8 747
Commissions versées aux intermédiaires	(3 738 834)	(3 098 903)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(10 144 660)	(8 795 132)
Variation des dépôts auprès des cédantes	54 956	(42 578)
Variations des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	(84 216 608)	(66 235 530)
Encaissements liés à la cession de placements financiers	191 339	100 597
Taxes sur les assurances versées au trésor		
Produits financiers reçus	26 757 009	20 315 491
Impôt sur les bénéfices payés	-	-
Autres mouvements	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	18 554 705	2 564 347
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	(209 111)	(91 186)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	-	67 500
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(209 111)	(23 686)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	-	-
Encaissements provenant d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	18 345 595	2 540 661
Trésorerie de début d'exercice	3 497 999	957 338
Trésorerie de fin d'exercice	21 843 593	3 497 999

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a connu les faits marquants suivants :

- Une croissance du chiffre d'affaires global de 16,2% par rapport à 2019.
- Une amélioration du taux de rendement du portefeuille titres (hors les actions UADH) passant de 8,07% en 2019 à 8,51% en 2020.
- Un résultat technique en progression de 33% à 14,52 MD.
- Un résultat net bénéficiaire en progression de 33,32% par rapport à l'année dernière, à 8,03 MD

III-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A- Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B- Contrat de location financement

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C- Obligations et autres titres à revenus fixes

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ».

Titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D- Primes acquises non émises

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais Incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E- Primes à annuler

En absence d'un historique permettant d'estimer de manière statistique les primes à annuler relatifs aux primes acquises de l'exercice, elles sont déterminées sur la base d'un inventaire des annulations intervenues postérieurement à la date de clôture.

F- Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G- Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H- Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats
- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont Directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition Déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
 - ✓ L'effectif,
 - ✓ Surface des locaux occupés,
 - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

IV- Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

Les chiffres figurant au niveau des notes sont exprimés en Dinar Tunisien.

A- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2020, le montant brut de 130 406 dinars et la valeur nette d'amortissements de 80 432 dinars, correspondent aux coûts de mise en place de logiciels d'exploitation et de gestion de la Compagnie.

Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 1 120 756 dinars au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur Brute	Taux d'Amort	Amortissement	Valeur nette
Matériel de Transport	465 699	20%	303 748	161 951
Matériels et mobiliers de Bureau	431 565	20%	292 865	138 700
Matériels informatique	223 491	33,33%	189 949	33 542
Total	1 120 756		786 563	334 193

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 4 668 854 dinars au 31/12/2020 se détaille comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	<u>1 944 709</u>
	4 668 854

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 419 720 250 dinars au 31/12/2020, se détaillent comme suit

Désignation	Valeur Brute 2020	Provision pour dépréciation	Valeur Nette 2020	Valeur Nette 2019
Bons de Trésors	228 865 442	-	228 865 442	155 459 052
Emprunt National	1 250 000	-	1 250 000	1 562 500
Emprunts Obligataires	49 463 200	-	49 463 200	64 691 000
Actions cotées	7 492 871	6 138 469	1 354 402	1 421 544
Actions Attijari SICAV	-	-	-	3 112 903
Avances sur Contrats	47 046 968	-	47 046 968	29 942 645
Certificats de dépôts	84 500 000	-	84 500 000	72 500 000
Prêts et cautionnements	1 101 769	-	1 101 769	742 671
Total	419 720 250	6 138 469	413 581 782	329 432 315

Les actions cotées se détaillent comme suit :

- 985 376 Actions UADH acquises en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnés en 2019 à concurrence de 6 037 399 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2020 une appréciation de 174% par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Le cours moyen du mois de décembre est passé de 0,973 dinars en 2019 à 2,662 dinars en 2020, contre un cours historique de 7,10 dinars.

En absence d'un marché liquide et d'une information fiable sur la juste valeur de ces actions à la clôture de l'exercice, notamment sur l'impact de l'offre additionnelle qui serait occasionnée par la mise en vente de ces titres, la Compagnie n'a pas procédé, par prudence, à une reprise de provision à la clôture de l'exercice 2020 au titre de cette appréciation.

- 14 517 Actions Attijari Bank acquises en 2019 à 496 702 dinars, provisionnés en 2019 à concurrence de 33 929 dinars, ont subi à la clôture de l'exercice 2019 une dépréciation supplémentaire de 67 141 dinars, provisionnée d'égal montant.

Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relatives à la présentation des États financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2020, s'élève à 310 810 dinars contre 260 469 dinars en 2019, s'analysant comme suit :

	2020	2019
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garanties de la part des réassureurs.	111 145	119 480
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres.	199 665	140 989
Total	310 810	260 469

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2020 à 13 406 171 dinars contre 15 816 347 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques. Elles se détaillent comme suit :

	2020	2019
• Primes acquises et non émises	13 970 748	16 104 892
• Provision pour primes à annuler	(564 576)	(288 545)
Total	13 406 171	15 816 347

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 170 596 dinars au 31/12/2020 s'analysent comme suit :

• Solde comptes de réassurance 2018	106 921
• Solde comptes de réassurance 2019	19 174
• Solde comptes de réassurance 2020	<u>44 502</u>
Total	170 596

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 14 255 946 dinars au 31/12/2020 contre 10 593 259 dinars en 2019, se détaillent comme suit :

Désignation	2020	2019
Personnel avances et acomptes	196 713	118 956
Retenues à la source opérées par les organismes financiers et les autres débiteurs	13 679 192	10 012 477
Fournisseurs avances et acomptes	165 939	229 006
Autres débiteurs	214 101	232 819
Total	14 255 946	10 593 259

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2020 la somme de 21 843 593 dinars contre 3 497 999 dinars en 2019 :

Désignation	2020	2019
Compte courant Attijari Banque	19 943 748	3 497 706
Compte chez Attijari intermédiation	1 899 762	(198)
Caisse Siège	83	491
Total	21 843 593	3 497 999

AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 17 907 947 dinars au 31/12/2020 contre 12 625 770 dinars en 2019, se détaillent comme suit :

Désignation	2020	2019
Intérêts courus sur BTA	8 939 215	6 037 195
Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 652 759	2 134 393
Intérêts courus sur emprunt national	42 188	52 735
Intérêts courus sur certificats de dépôts 3497	2 361 549	2 023 241
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	3 810 255	2 143 066
S/Total Intérêts acquis non échus	17 805 966	12 390 630
Charges constatées d'avance	27 963	21 065
Intérêts courus sur avances Contrat Vie	-	141 735
Pénalités et frais de gestion à recevoir sur rachats de contrats de capitalisation	-	3 769
Agios débiteurs relatifs aux comptes courants bancaires	73 060	67 615
Autres	957	957
S/Total Autres comptes de régularisation	101 980	235 141
Total	17 907 947	12 625 771

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 25 137 836 dinars au 31/12/2020 contre 19 117 924 dinars en 2019. La variation de 6 019 911 dinars correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019.

PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Les dettes envers les établissements bancaires et financiers totalisant 67 872 dinars au 31/12/2020 contre 119 112 dinars en 2019, correspondent au montant restant dû relatif à cinq contrats de leasing conclus avec la société ATTIJARI LEASING.

La ventilation selon la durée résiduelle de la dette en distinguant la part à moins d'un an, la part à plus d'un an et moins de cinq ans et la part à plus de cinq ans s'établi comme suit :

• Dettes à moins d'un an	50 295
• Dettes à moins de cinq ans	17 577
Total	67 872

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisant 428 032 490 dinars au 31/12/2020 contre 334 142 446 dinars en 2019, détaillées comme suit :

Désignation	2020	2019
Provisions mathématiques Epargne	396 722 877	308 370 929
Provisions pour sinistres à payer Epargne	-	187 236
Provisions pour Frais de gestion des sinistres	-	9 362
Provisions pour participation aux bénéficiaires	10 020 984	8 265 518
S/T Provision Epargne	406 743 861	316 833 045
Provisions mathématiques Décès	10 795 813	9 233 440
Provisions pour rentes	-	3 700
Provisions pour sinistres à payer Décès	9 964 437	7 613 176
Provisions pour Frais de gestion des sinistres	458 222	379 162
Provisions d'égalisation	70 157	79 923
S/T Provisions Décès	21 288 629	17 309 401
Total des provisions techniques	428 032 490	334 142 446

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 4 522 066 dinars au 31/12/2020 contre 3 763 233 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2020, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2020 la somme de 10 702 507 dinars contre 10 636 564 dinars en 2019, se détaillent comme suit :

Désignation	2020	2019
IS 2016	1 114 145	1 114 145
IS 2017	1 916 920	1 916 920
IS 2018	2 999 837	2 999 837
IS 2019	3 723 068	3 723 068
IS 2020	202 056	0
Contribution sociale de solidarité	300	319 120
Impôts et Taxes	238 362	184 914
CNSS	89 324	85 108
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 284 012	10 343 112
Divers Fournisseurs d'exploitation	230 580	116 709
Fournisseurs factures non parvenues	186 129	175 058
Créditeurs Divers	416 709	291 767
Personnels Rémunérations dues	1 785	1 685
Total	10 702 507	10 636 564

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 8 916 418 dinars au 31/12/2020 contre 2 765 932 dinars en 2019, se détaillent comme suit :

Désignation	2020	2019
Provisions pour Bonus à payer	400 000	300 000
Provisions jeton de présence	62 500	50 000
Provisions challenge aux réseaux	300 304	256 552
Provisions pour cadeaux	6 850	100 000
Commissions d'acquisition/PANE	1 142 005	1 035 972
Provisions pour congés	244 335	156 567
Provisions pour départ à la retraite	36 986	38 535
Cotisations Assurance groupe à payer	44 498	46 804
Redevance SI WASSIL	1 170 558	180 000
Provisions IS	3 720 384	0
Diverses charges à payer	1 725 639	560 625
Produits constatés d'avance	36 617	11 350
Capitaux constitutifs de rentes	25 740	29 527
Total	8 916 418	2 765 932

B- NOTES SUR LE RESULTAT

Résultat technique de l'assurance vie

Le résultat technique de l'exercice 2020 est bénéficiaire de 14 526 390 dinars contre un bénéfice de 10 893 921 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2020 à 100 748 015 dinars contre 86 810 593 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2020	2019	Variations	En %
Primes émises	104 863 026	85 238 009	19 625 017	23%
Primes annulées	(1 424 666)	(2 811 288)	1 386 622	-49%
Primes émises nettes	103 438 360	82 426 721	21 011 639	25%
Variation primes acquises non encore émises	(2 410 175)	4 578 846	(6 989 021)	-153%
Chiffre d'affaires	101 028 185	87 005 567	14 022 618	16%
Primes cédées	(280 169)	(194 974)	(85 195)	44%
Total net	100 748 015	86 810 593	13 937 423	16%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2020 une progression de 16% ayant concerné aussi bien les primes de prévoyance que d'Épargne.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Épargne ont enregistré une nette baisse de 49%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 32 168 858 dinars au 31/12/2020 contre 23 496 794 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +37%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 323 343 dinars au 31/12/2020 contre 291 267 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Épargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 16 776 201 dinars au 31/12/2020 contre 17 810 204 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2020	2019
Sinistres payés	2 129 302	3 526 554
Parts de réassureurs	(204 176)	(237 680)
S/T	1 925 126	3 288 874
Variations des provisions pour sinistres à payer	2 430 320	580 889
Part des réassureurs	(58 676)	46 298
S/T	2 371 644	627 187
Prestations payées	12 129 357	19 052 391
Variations des prestations à payer	(196 598)	(5 390 743)
S/T	11 932 759	13 661 648
Charge de gestion des sinistres	467 612	473 484
Variation provision pour charge de sinistres	79 059	(240 989)
S/T	546 671	232 495
Total	16 776 201	17 810 204

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2020 à 91 664 750 dinars contre 73 191 466 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2020	2019
Var. Provisions mathématique Epargne	88 351 948	70 273 566
Var. Provisions pour participation aux bénéficiaires	1 755 467	2 716 128
Var. Provisions pour rentes éducations	-	(170 281)
Var. Provisions mathématique décès	1 292 849	(264 508)
Var. Provisions mathématiques PU Assuremprunt	265 824	464 622
Var. Provisions d'égalisations	(9 766)	(29 183)
Total Brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	91 656 322	72 990 344
Var. Part des réassureurs dans les PM	(8 428)	(201 122)
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	91 664 750	73 191 466

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 6 811 544 dinars au 31/12/2020 contre 6 171 558 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 6,74% du total des primes acquises en 2020 contre 7,06% pour 2019.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 3 193 896 dinars au 31/12/2020 contre 2 265 192 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 267 437 dinars au 31/12/2020 contre 266 315 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 29 501 dinars au 31/12/2020 contre 84 735 dinars pour l'exercice précédent.

CHNT12 Correction de valeur sur placements

La correction de valeur sur placements totalise 67 141 dinars au 31/12/2020, correspondant au montant de la provision pour dépréciation des actions cotées « Attijari Bank ».

CHNT3 Autres charges non techniques

Les autres charges non techniques totalisant 4 560 384 dinars au 31/12/2020 et correspondent principalement au montant de la provision pour IS relatif aux intérêts courus des capitaux mobiliers.

C- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant +23 115 089 dinars au 31/12/2020 contre +2 564 347 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :

- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 104 097 609 dinars au 31/12/2020 contre 82 858 058 dinars pour l'exercice précédent.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 14 337 719 dinars au 31/12/2020 contre 22 578 945 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 118 059 dinars au 31/12/2020 contre un solde nul pour l'exercice précédent.
- Les encaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à un solde nul au 31/12/2020 contre 32 543 dinars pour l'exercice précédent.
- Commissions reçues sur les cessions totalisent 9 672 dinars au 31/12/2020 contre 8 747 dinars pour l'exercice précédent.
- Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 3 738 834 dinars au 31/12/2020 contre 3 098 903 dinars l'exercice précédent.
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 5 584 276 dinars au 31/12/2020 contre 8 795 132 pour l'exercice précédent.
- La variation des dépôts auprès des cédantes présentent au 31/12/2020 un solde positif de 54 956 dinars contre un solde négatif de 42 578 dinars pour l'exercice précédent.
- Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 84 216 608 dinars au 31/12/2020 contre 66 235 530 dinars pour l'exercice précédent.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 191 339 dinars au 31/12/2020 contre 100 597 dinars pour l'exercice précédent.

- Les produits financiers reçus au 31/12/2020 s'élèvent à 26 757 009 dinars contre 20 315 491 dinars pour l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent -209 111 dinars au 31/12/2020 contre -23 686 dinars pour l'exercice précédent, s'analysent comme suit :

- Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles au 31/12/2020 s'élèvent à 209 111 dinars contre 91 186 dinars pour l'exercice précédent.
- Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles au 31/12/2020 s'élèvent à un solde nul contre 67 500 dinars pour l'exercice précédent.

V- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

A- PASSIFS EVENTUELS

Une opposition administrative a été prononcée par le Receveur des Finances de Rades le 19 septembre 2019 à l'encontre de la Compagnie, pour le recouvrement d'un montant de 5 243 324,949 dinars, et ce, suite à une déclaration tardive de sa part concernant un débiteur du Trésor Public.

Suite à cette opposition administrative, la Compagnie a entrepris toutes les actions nécessaires afin de bien justifier à l'Administration, l'absence de toute relation avec le débiteur en question, ainsi que de démontrer la bonne foi du retard de déclaration.

A l'issue de ces actions, l'Administration a suspendu toute action de recouvrement à l'encontre de la Compagnie.

Pour conforter le classement définitif de cette opposition, la Compagnie a saisi, en date du 18 janvier 2020, la Cour d'Appel afin de demander l'annulation de l'opposition et d'obtenir ainsi une main levée totale et définitive. La dernière audience tenue le 20 janvier 2021 a été reportée pour le 31 mars 2021.

Nous attendons un jugement en notre faveur, la jurisprudence en matière civile et commerciale étant favorable aux déclarations tardives de bonne foi produites même en instance d'Appel.

B- LES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES

La société n'a pas d'engagements sous forme de garanties ou autre (reçus ou obtenus) au 31 décembre 2020.

C- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2021.

Nous n'avons pas identifié de situations ou d'évènements survenues après la date de clôture de l'exercice 2020 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

D- OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2020 avec les parties liées se présentent comme suit :

- **Emprunts Obligataires**

Parties Liées	Souscriptions	Amortissements	Solde Clôture	Coupons Bruts
Attijari Leasing	-	3 160 000	12 580 000	1 257 700
Attijari Bank	-	2 343 800	6 435 200	657 065

- **Contrats Leasing**

Parties Liées	Souscriptions	Règlements	Solde Clôture	Marge Bénéficiaire passée en charge
Attijari Leasing	-	58 906	67 872	7 651

- **Certificats de dépôts**

Parties Liées	Souscriptions	Remboursements	Solde Clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	22 000 000	10 000 000	80 500 000	3 566 211
Attijari Leasing	4 000 000	-	4 000 000	417 647

- **Dépôts à terme**

Parties Liées	Souscriptions	Remboursements	Solde Clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	17 000 000	17 000 000	-	321 370

- **SICAV Obligataire**

Parties Liées	Souscriptions	Rachat	Moins-value	Dividendes	Solde Clôture
Attijari Gestion	24 025 106	23 751 925	(273 181)	464 521	-

- **Bancassurance (commissions d'acquisitions et de gestion)**

Parties Liées	Règlements	Solde Clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	3 087 881	4 050 013	4 157 974

- **Refacturation de charge**

Parties Liées	Encaissements	Créances
Attijari Bank	200 586	199 143

- **Location serveurs et refacturation de frais de télécommunication**

Parties Liées	Règlements	Solde Clôture	Montant passé en charge
Attijari Bank	52 024	2 359	51 912

- **Redevance S&I**

Parties Liées	Provision passée en charge
Wafa Assurance	990 558

ANNEXES

Annexe 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	33 853	96 554	0	130 406	33 101	0	16 873	0	0	0	49 974	0	80 432
Frais de recherche et développement				0							0		0
Concessions, brevets, licences, marques	33 853	48 834	0	82 686	33 101	0	16 873	0	0	0	49 974	0	32 712
Fonds de commerce				0							0	0	0
Acomptes versés	0	47 720		47 720	0	0	0	0	0	0	0	0	47 720
Actifs corporels d'exploitation	1 081 406	39 350	0	1 120 756	607 833	0	178 730	0	0	0	786 563	0	334 193
Installations techniques et machines				0							0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	1 081 406	39 350	0	1 120 756	607 833	0	178 730	0	0	0	786 563	0	334 193
Acomptes versés				0							0	0	0
Placements	343 596 796	472 308 176	369 672 358	446 232 614	656 334	6 071 327	240 703	67 141	0	0	897 037	6 138 469	439 197 109
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	4 595 647	167 869	94 661	4 668 854	656 334	0	240 703	0	0	0	897 037	0	3 771 817
<i>Placements dans les entreprises liées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
Autres placements financiers	339 001 149	472 140 307	369 577 696	441 563 760	0	6 071 327	0	67 141	0	0	0	6 138 469	435 425 292
Actions, autres titres à revenu variable	10 605 774	20 912 203	24 025 106	7 492 871		6 071 327	0	67 141	0	0	0	6 138 469	1 354 403
Obligations et autres titres à revenu fixe	221 712 552	74 006 390	16 140 300	279 578 642							0	0	279 578 642
Prêts hypothécaire				0							0	0	0
Autres prêts	30 685 316	20 496 160	3 032 739	48 148 737							0	0	48 148 737
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	75 997 507	356 725 555	326 379 552	106 343 510							0	0	106 343 510
Autres	0	0	0	0							0	0	0
Créances pour espèces déposés				0							0	0	0
Placements des contrats en UC				0							0	0	0
TOTAL	344 712 054	472 444 079	369 672 358	447 483 776	1 297 268	6 071 327	436 305	67 141	0	0	1 733 573	6 138 469	439 611 734

Annexe N°9
Etat récapitulatif des placements

	Valeur brute	Valeur nette	juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 668 854	3 771 817		-897 037
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	7 492 871	1 354 403		-6 138 469
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	364 078 642	364 078 642		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	48 148 737	48 148 737		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	21 843 593	21 843 593		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total des Placements	446 232 698	439 197 192	0	-7 035 506
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	446 232 698	439 197 192		7 035 506
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	446 232 698	439 197 192	0	7 035 506

Annexe N°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
Total charges des sinistres	1 000	264 384
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
Total charges des sinistres	91 826	532 881	837 556
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
Total charges des sinistres	92 826	563 742	1 155 806	1 498 948
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
Total charges des sinistres	93 826	563 339	1 196 113	1 957 932	1 824 894
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
Total charges des sinistres	90 202	541 146	1 194 480	1 918 569	2 495 469	2 567 786
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019							
Règlements cumulés	89 202	391 643	907 969	1 238 314	1 487 975	2 151 444	1 608 595
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	132 703	285 757	609 028	1 138 577	1 319 699	1 478 031
Total charges des sinistres	90 202	564 379	1 193 726	1 847 343	2 626 551	3 471 143	3 086 626
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,98%	19,85%	19,29%	21,59%	24,64%	18,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020								
Règlements cumulés	89 202	394 283	909 969	1 246 639	1 515 642	2 318 839	2 349 803	1 175 526
Provisions pour sinistres déclarés	0	132 703	226 580	473 803	896 016	1 161 365	1 662 006	1 875 967
Total charges des sinistres	89 202	526 986	1 136 549	1 720 442	2 411 658	3 480 204	4 011 809	3 051 493
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,72%	18,90%	17,97%	19,82%	24,70%	24,66%	19,02%

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		32 198 359	32 198 359
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	32 198 359	32 198 359
Intérêts			
Frais externes		267 530	267 530
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	267 530	267 530

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

	Total
Primes	101 028 184
Charges de prestations	17 039 053
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	91 656 322
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	-7 667 190
Frais d'acquisition	4 486 151
Autres charges de gestion nettes	5 205 617
Charges d'acquisition et de gestion nettes	9 691 768
Produits nets de placements	31 901 328
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	31 901 328
Primes cédées et/ou rétrocédées	280 169
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	204 176
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	50 341
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	9 672
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	15 980
Résultat technique	14 526 390
Informations complémentaires	
Montants des rachats	11 885 073
Intérêts techniques bruts de l'exercice	11 828 864
Provisions techniques brutes à la clôture	428 032 490
Provisions techniques brutes à l'ouverture	334 142 446
A déduire	
Provision devenues exigibles	

ANNEXE N°14

**Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation
des assurés aux résultats techniques et financiers**

	Exercice				
	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	4 225 113	6 397 313	9 719 219	15 683 186	17 056 435
. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	536 163	1 425 943	2 844 154	2 716 128	1 755 467
Participation aux résultats des contrats d'assurances vie (2)					
. Provisions mathématiques moyennes	107 379 714	151 615 388	207 116 040	273 234 146	352 546 903
. Montant minimum de participation					
. Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts tech.)					
. dont variation de la provision pour PB					

ANNEXE N°15

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance

	Total	Raccordement
Primes	101 028 184	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	17 039 053	CHV1 1°colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	91 656 322	CHV2 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		
Solde de souscription	-7 667 190	
Frais d'acquisition	4 486 151	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	5 205 617	CHV43 + CHV5 -PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	9 691 768	
Produits nets de placements	31 901 328	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques		CHV3 1°COLONNE
Solde financier	31 901 328	
Primes cédées et/ou rétrocédées	280 169	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	204 176	CHV11 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	50 341	(CHV12 + CHV21) 2°colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	9 672	CHV44 2°colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	15 980	
Résultat technique	14 526 390	0
Informations complémentaires		
Montants des rachats	11 885 073	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	11 828 864	
Provisions techniques brutes à la clôture	428 032 490	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	334 142 446	
A déduire		
Provision devenues exigibles		

SOCIETE « Compagnie Nouvelle d'Assurance »
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mars 2018, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 33 163 682 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8 025 846 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Tunis, le 15 avril 2021

SOCIETE « Compagnie Nouvelle d'Assurance »

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance »,

En application des dispositions de l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre Conseil d'Administration nous a informés de convention suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge au titre de prestations SI pour un montant de 990 558 dinars et revenant à Wafa Assurance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 24 juin 2020.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » a réalisé au cours de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 87 354 dinars, ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre des contrats d'assurance épargne collectif entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Leasing ».
- Dans le cadre de la convention de bancassurance conclue entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Bank », et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 :
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus-Awledi et Toumouhi) pour un montant de 689 326 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, SANADI, TDI et Rahet beli) pour un montant de 2 062 404 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 1 406 244 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté un produit correspondant à la quote part de la société Attijari Bank dans les frais de challenge pour un montant de 200 586 dinars. Ce montant représente 50% des charges engagées ;

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2020 un chiffre d'affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant de 280 628 dinars. Ce chiffre d'affaires a été réalisé dans le cadre d'un contrat d'assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank.
- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé au cours de 2020 avec la société « Attijari Bank » un chiffre d'affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 2 397 435 dinars.
- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté des charges pour un montant de 51 912 dinars comprenant les charges de loyer et sa quote-part dans les charges communes de téléphonie dans le cadre de la convention conclue entre la société Compagnie Nouvelle d'Assurance et Attijari Bank et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération mensuelle fixe. Il bénéficie également d'une voiture de fonction, d'une indemnité de loyer et de carburant ainsi que des billets d'avion (Tunis - Maroc). Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d'une prime de rendement.
 - La société a provisionné au cours de l'année 2020 une somme de cinquante mille dinars net (50 000 dinars) à allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre d'une rémunération spéciale pour l'exercice 2020. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2020 statuera sur ce point.
2. Les obligations et engagements de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2020
Avantages à court terme	627 301	-	62 500	62 500
Total	627 301	-	62 500	62 500

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

AMC Ernst & Young
Noureddine Hajji

Tunis, le 15 avril 2021

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
CENTRE URBAIN NORD-1082 TUNIS MAHRAJENE

La Société **BH LEASING** publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes. Mr. Tarek ZAHAF et Mme Sana JAMOSSI DERBEL.

BH LEASING

BILAN ARRETE AUX 31/12/2020

(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Liquidités et équivalents de liquidités	1	29 041 820	14 969 941
Créances sur la clientèle	2	271 231 801	291 933 986
Créances de Leasing : encours financiers		274 653 688	295 225 202
Moins : provisions 1		<15 332 434>	<10 567 143>
		259 321 254	284 658 060
Créances de Leasing : impayées		33 755 111	32 083 076
Moins : provisions 2		<23 215 121>	<25 754 819>
		10 539 990	6 328 256
Créances de leasing encours		1 370 557	947 670
Portefeuille titres d'investissement	3	6 529 201	6 832 792
Titres d'investissement		7 679 071	7 867 230
Moins : provisions 3		<1 149 870>	<1 034 438>
Valeurs immobilisées	4	2 066 591	2 223 275
Immobilisations propres		5 873 678	5 728 308
Moins : Amortissement		<3 807 087>	<3 505 033>
Autres Actifs	5	3 177 612	2 507 187
TOTAL DES ACTIFS		312 047 024	318 467 180

BH LEASING

BILAN ARRETE AUX 31/12/2020

(En dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>PASSIFS ET CAPTAUX PROPRES</u>			
PASSIFS			
Dettes envers la clientèle	6	3 349 204	1 544 831
Emprunts et dettes rattachées	7	249 852 756	271 904 279
Fournisseurs et comptes rattachés	8	26 632 157	11 383 106
Autres passifs courants	9	3 023 906	3 907 915
<i>Total des passifs</i>		282 858 023	288 740 132
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		35 000 000	35 000 000
Réserves légales		1 490 146	1 490 146
Autres réserves		4 300 539	4 300 539
Réserves pour fonds social		247 251	272 163
Résultats reportés		<11 335 800>	<2 882 373>
<i>Total des capitaux propres avant résultat</i>		29 702 136	38 180 475
Résultat de l'exercice		<513 135>	<8 453 427>
<i>Total des capitaux propres après résultat</i>	10	29 189 001	29 727 048
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		312 047 024	318 467 180

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AUX 31/12/2020**(En dinars tunisiens)**

Notes	31/12/2020	31/12/2019
-------	------------	------------

ENGAGEMENTS DONNES

19-1

Engagement de financement en faveur de la clientèle	18 655 263	9 470 139
Engagements sur titres	0	0
Engagements donnés	18 655 263	9 470 139

ENGAGEMENTS RECUS

19-2

Garanties Reçues	11 725 335	8 314 444
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	51 162 562	51 253 381
Valeurs des biens, objet de leasing	199 639 659	238 991 212
Engagements reçus	262 527 556	298 559 036

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Emprunts obtenus non encore encaissés	0	0
Engagements réciproques	0	0

BH LEASING

ETAT DE RESULTAT (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020)

(En dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Intérêt de crédit-bail		28 948 649	33 001 409
Autres produits d'exploitation		3 202 294	3 351 299
Variation des produits réservés		<354 647>	<893 338>
Charges financières		<25 201 853>	<29 589 820>
Produits financiers		1 905 961	867 861
Produits nets	11	8 500 405	6 737 412
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
- Charges de personnel	12	<4 339 823>	<4 184 778>
Dotation nette aux provisions pour créances douteuses	13	<1 870 947>	<7 745 189>
Dotations sur titres		<115 432>	<94 262>
Dotations aux amortissements des immo propres	14	<302 054>	<299 637>
Dotations nettes pour risques et charges		32 843	289 041
Autres charges d'exploitation	15	<2 418 946>	<2 877 376>
Total des charges d'exploitation		<9 014 359>	<14 912 201>
Résultat d'exploitation		<513 954>	<8 174 789>
Autres gains ordinaires	16	112 528	349 784
Autres pertes ordinaires		<43 068>	<545 422>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<444 495>	<8 370 427>
Impôt sur les sociétés	17	<63 340>	<82 699>
Contribution sociale de solidarité	17	<300>	<300>
Résultat des activités ordinaires après impôt		<508 135>	<8 453 427>
Eléments extraordinaires	17	<5 000>	0
Résultat net de l'exercice		<513 135>	<8 453 427>

BH LEASING

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (PERIODE ALLANT DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020)

(En dinars tunisiens)

	Note 18	31/12/2020	31/12/2019
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
Encaissements reçus des clients		161 396 547	197 637 461
Déc. de l'acquis. d'immo. Leasing		-86 252 514	-94 050 307
Sommes versés au personnel et aux fournisseurs		-4 795 713	-4 654 077
Intérêts payés CMT		-27 683 303	-29 696 333
Etat impôts et taxes payés		-8 299 077	-6 710 018
Autres flux de trésorerie		-685 818	-2 733 558
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		33 680 123	59 793 168
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>			
Déc. de l'acquis. d'immob. Propres		-145 371	-333 596
Enc. de la cession d'immo. Propres		0	19 610
Enc de la cession. d'immo. Financières		188 159	180 476
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements		42 789	-133 511
<i>Flux de trésorerie liés au financement</i>			
Dividendes et autres distributions		-24 912	-34 120
Enc. provenant des emprunts		585 989 114	885 150 000
Remboursements d'emprunts		-605 615 235	-937 330 546
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-19 651 032	-52 214 666
<i>Variation de trésorerie</i>			
Variation de trésorerie		14 071 879	7 444 992
Trésorerie au début de l'exercice		14 969 941	7 524 949
Trésorerie à la clôture de l'exercice		29 041 820	14 969 941

NOTES AUX ETATS FINANCIERS **AU 31 DECEMBRE 2020**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société « BH LEASING » arrêtés au 31/12/2020, sont établis conformément aux principes comptables et aux conventions de base tels que prévus par la Loi n° 96-112 du 30 Décembre 1996 et le Décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996 ainsi que les Normes Comptables prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la Société « BH LEASING » ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes :

a. Créances immobilisées :

Les contrats de leasing établis par BH LEASING transfèrent aux preneurs la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs.

Avant l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient sous la rubrique « Immobilisations données en leasing » parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Avec l'entrée en vigueur de la norme (NCT 41), la société comptabilise, les contrats conclus à partir du 01 janvier 2008 selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. Cette nouvelle approche de présentation a été appliquée en 2009, de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de leasing est l'investissement brut dans le contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut est le total :

- Des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement, et

- De toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur.

b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ A : Actifs courants	0 %
▪ B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ B2 : Actifs incertains	20 %
▪ B3 : Actifs préoccupants	50 %
▪ B4 : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite de la valeur vénale des biens donnés en leasing, des marges réservées et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur vénale des biens donnés en leasing est déterminée par application d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition, selon la nature du bien :

Biens donnés en leasing	Décote annuelle
Matériel roulant	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeuble	Valeur d'origine avec une décote de 14,29% par an d'âge

Si le matériel a fait l'objet d'un remplacement à une valeur inférieure à la valeur vénale après décote, la correction se fait par le calcul de la valeur vénale sur la base du nouvel investissement amorti sur la durée d'amortissement restante du contrat initial.

Les provisions ainsi déterminées sont imputées, en premier lieu, sur le poste « Créances de leasing : impayées », puis en second lieu sur le poste « Créances de leasing : encours financiers ».

c. Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de clôture de l'exercice et de l'expérience acquise par la direction.

Cette analyse a pour objectif d'identifier des groupes homogènes de relations du portefeuille qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des financements, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui objectivement permet d'anticiper une perte de valeur sur l'ensemble du groupe identifié et du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade affectée individuellement aux différentes relations..

La société « BH LEASING » a déterminé cette provision selon la démarche suivante :

- a) Constitution de groupes d'actifs homogènes
- b) Détermination de taux de migration moyens
- c) Estimation des taux de provisions moyens
- e) Détermination de la provision collective à constater

d. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a institué l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

2.2. Comptabilisation des charges encourues :

Les intérêts encourus et les charges assimilées, les commissions ainsi que les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la société en compte de régularisation.

2.3. Immobilisations corporelles et incorporelles :

a. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels informatiques et sont comptabilisées au prix d'acquisition historique.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations propres sont comptabilisées à leur coût d'achat hors TVA récupérable. Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées d'utilisation estimées comme suit :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation estimée	Méthode d'amortissement
Mobiliers et matériels de bureaux	10 ans	Linéaire
Matériel informatique	3 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements aménagements et installations	10 ans	Linéaire
Coffre-fort	10 ans	Linéaire
Autres matériels	10 ans	Linéaire

2.4. Placement à court terme et à long terme :

2.4.1 Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées. Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

2.4.2 Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise..

2.4.3 Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif. Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts. Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2.5. Départ à retraite :

La société a souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

2.6. Impact de la Pandémie COVID-19

L'année 2020 a connu le déclenchement d'une crise sanitaire liée à la propagation de la pandémie du coronavirus (COVID-19) dans le monde entier, qui a eu des répercussions néfastes sur l'ensemble de l'économie mondiale et aussi des retombées lourdes sur l'économie nationale, impactant ainsi négativement les performances du secteur du leasing.

Dans ce contexte particulier, un ensemble de mesures d'ordre sanitaire ont été prises par « BH leasing » pour faire face à cette pandémie. En effet, dès la prise par le gouvernement de la décision du confinement, le Plan de Continuité de l'Activité a été déployé assurant le travail à distance pour la majorité de l'effectif et le maintien des services vis-à-vis des clients et partenaires.

Une panoplie de mesures a été prise par les autorités compétentes afin d'endiguer l'incidence économique, sociale et financière sur les secteurs touchés. Ainsi la banque centrale de Tunisie a publié la circulaire 2020-06 imposant au secteur le report des échéances de crédits accordées aux professionnels, relative à la période allant du 1er mars au 30 septembre 2020 et ce, sur demande des clients le souhaitant et respectant certaines règles par rapport à leur classement fin décembre 2019. Cette circulaire, a été modifiée par la circulaire BCT n°2020-21 du 30

décembre 2020, et qui a prorogé la possibilité du report des échéances de crédits jusqu'au 31 septembre 2021.

Ainsi, au 31 décembre 2020 :

- 1 487 affaires ont été rééchelonnées COVID-19 représentant 84,340 millions de dinars d'encours financier, soit 31% de l'encours financier global de la société.
- La situation de ces affaires rééchelonnées COVID-19 se présente comme suit :
 - Encours financiers : 78,490 millions de dinars
 - Impayés : 4,260 millions de dinars
 - Engagements : 82,750 millions de dinars

Notons que la plupart de ces clients ont gardé au 31 décembre 2020 leurs classes de risque 0 & 1 du 31 décembre 2019 conformément à la circulaire BCT 2020-06.

- Les marges reportées à fin décembre s'élèvent à 5,014 millions de dinars pour les contrats objets de reports des échéances concrétisées.

A l'état actuel et sur la base des informations disponibles, l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la société BH Leasing ne peut pas être estimé d'une manière fiable."

3. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

Note 1 – Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2020, à **29 041 820 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Banques	29 040 145	14 968 321
Caisses	1 675	1 620
Total	29 041 820	14 969 941

Note 2 – Créances sur la clientèle :

Au 31 décembre 2020, le montant des créances sur la clientèle a atteint **271 231 801 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Créances de Leasing : encours financiers	275 669 223	296 120 201
Créances de Leasing : impayées	33 755 111	32 083 076
Créances de leasing encours	1 370 557	947 670
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-6 029 775	-894 999
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés COVID-19	5 014 239	0
Total brut des créances de leasing	309 779 356	328 255 948

A déduire couverture		
Provisions sur encours	-12 516 376	-8 406 029
Provisions pour dépréciation des impayés	-18 886 298	-21 780 643
Provisions collectives	-2 682 927	-2 061 357
Provisions additionnelles	-133 131	-99 756
Marges réservées	-4 328 823	-3 974 176
Total net des créances de leasing	271 231 801	291 933 986

Note 2.1 – Créances de leasing : encours financiers :

Au 31 décembre 2020, le montant net des encours financiers a atteint **259 321 254 DT**, et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations données en Leasing	23 061 387	23 469 040
Amortissements Leasing	-21 734 727	-22 142 026
Créances immobilisées	274 342 564	294 793 187
Sous-total	275 669 223	296 120 201
Intérêts capitalisés sur opérations de rééchelonnements	-6 029 775	-894 999
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnés COVID-19	5 014 239	0
Créances de leasing : encours financiers	274 653 688	295 225 202
Provisions sur encours	-12 516 376	-8 406 029
Provisions collectives	-2 682 927	-2 061 357
Provisions additionnelles	-133 131	-99 756
Total des provisions	-15 332 434	-10 567 143
Valeurs Nettes	259 321 254	284 658 060

Note 2.1.1 – Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location :

Le poste créances immobilisées nettes des produits financiers non acquis au 31 décembre 2020 a atteint **275 669 223 DT**. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Paiements minimaux sur contrats actifs		
- Loyer en principal à recevoir dans moins d'un an	125 237 736	130 811 576
- Loyer en principal à recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	197 362 534	212 077 646
- Loyer en principal à recevoir dans plus de 5 ans	4 231 516	4 484 359
Total des paiements minimaux sur contrats actifs (A)	326 831 786	347 373 582
Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	24 737 898	25 241 822
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	25 763 711	25 385 053
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	660 954	626 506

Total des produits financiers non acquis (B)	51 162 562	51 253 381
Total (A) - (B)	275 669 223	296 120 201

Note 2.2 – Créances de leasing impayées :

Le poste « Créances de leasing impayées» totalise au 31 décembre 2020, un solde net de **10 539 990 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	33 755 111	32 083 076
Provisions pour dépréciation comptes clients	-18 886 298	-21 780 643
Produits réservés suite consolidation et relocations	-267 494	-267 494
Marges réservées	-4 061 330	-3 706 683
Total	10 539 990	6 328 256

Note 2.3 – Analyse classification des actifs

	(A) Actifs Courants	(B1) Actifs nécessitant un suivi particulier	(B2) Actifs Incertains	(B3) Actifs préoccupants	(B4) Actifs Compromis	Total
<i>Encours Financiers</i>	172 052 609	77 211 509	3 061 249	2 111 190	21 232 666	275 669 223
<i>Impayés</i>	5 693	7 146 696	869 417	1 574 013	24 159 292	33 755 111
<i>Intérêts Perçus d'avance</i>	0	0	-108 733	-12 240	-894 562	-1 015 535
<i>Contrat en instance de mise en force (voir actif)</i>	1 370 557	0	0	0	0	1 370 557
CREANCES LEASING	173 428 859	84 358 205	3 821 933	3 672 962	44 497 396	309 779 356
<i>Avances Reçues (*)</i>	1 751 506	21 709	0	4 339	1 571 649	3 349 204
ENCOURS GLOBAL	171 677 353	84 336 496	3 821 933	3 668 623	42 925 747	306 430 152
ENGAGEMENT HORS BILAN	18 655 263	0	0	0	0	18 655 263
TOTAL ENGAGEMENT	190 332 616	84 336 496	3 821 933	3 668 623	42 925 747	325 085 416
<i>Produits réservés (Marges)</i>			128 481	196 936	4 003 407	4 328 824
<i>Provisions (Encours + impayé)</i>			245 164	631 859	30 525 651	31 402 674
<i>Provisions additionnelles</i>			0	0	133 131	133 131
TOTAL DE LA COUVERTURE	0	0	373 645	828 795	34 662 188	35 864 628
ENGAGEMENTS NETS	190 332 616	84 336 496	3 448 288	2 839 828	8 263 559	289 220 787
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) au 31 décembre 2020			1,18%	1,13%	13,20%	
			15,51%			
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) au 31 décembre 2019			15,59%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 20120			9,78%	22,59%	80,75%	
			71,14%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019			65,39%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 2.4 – Analyse par secteur d'activité

L'analyse des créances de leasing (Encours financiers et Impayés) par secteur d'activité se présente comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Bâtiment et travaux publics	43 052 357	57 199 329
Industrie	55 783 594	49 764 442
Tourisme	9 022 390	8 327 443
Commerce et service	163 133 062	170 539 076
Agriculture	38 432 931	42 372 987
Total	309 424 334	328 203 277

Note 3- Portefeuille Titres d'investissements :

Le solde net de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **6 529 201 DT** et s'analyse ainsi :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations financières	7 679 071	7 867 230
Provisions sur immobilisations financières	-1 149 870	-1 034 438
Total net	6 529 201	6 832 792

Les mouvements de ce poste sont détaillés dans le tableau qui suit :

Libellés	Valeurs au 31/12/2019	Mouvements 2020		Valeurs au 31/12/20	Provisions			Valeurs nettes au 31/12/2020
		Acquisition/ Reclassement	Cession		Valeurs au 31/12/2019	Dotations / reprises	Valeurs au 31/12/2020	
STIMEC	15 084	0	0	15 084	15 084	0	15 084	0
SALIM	372 936	0	0	372 936	0	0	0	372 936
SIM SICAR	900 075	0	0	900 075	0	0	0	900 075
SGRC	199 990	0	0	199 990	0	0	0	199 990
BH TECHNOL	115 000	0	0	115 000	115 000	0	115 000	0
UTB	5 998	0	0	5 998	5 998	0	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR	6 170 597	0	-188 159	5 982 438	864 133	115 432	979 564	5 002 873
Fonds gérés ATID	87 550	0	0	87 550	34 224	0	34 224	53 326
<i>Total</i>	<i>7 867 230</i>	<i>0</i>	<i>-188 159</i>	<i>7 679 071</i>	<i>1 034 438</i>	<i>115 432</i>	<i>1 149 870</i>	<i>6 529 201</i>

Le portefeuille titres au 31/12/2020 s'analyse comme suit :

Libellés	Nombre	Nombre de titres	% part	Valeurs au 31/12/2020	Provision au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
STIMEC	140 000	1 400	1,00%	15 084	15 084	0
SALIM	2 660 000	46 617	1,75%	372 936	0	372 936
SIMSICAR	3 600 000	180 015	5,00%	900 075	0	900 075
SGRC	200 000	19 999	10,00%	199 990	0	199 990
BH TECHNOL	80 000	1 150	1,44%	115 000	115 000	0
UTB	3 254 200	1 000	0,03%	5 998	5 998	0
Fonds gérés SIM SICAR				5 982 438	979 564	5 002 873
Fonds gérés ATID				87 550	34 224	53 326
<i>Total</i>				<i>7 679 071</i>	<i>1 149 870</i>	<i>6 529 201</i>

Note 4 – Immobilisations propres :

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2020 un total net de **2 066 591 DT** et se détaille comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Val. Brute au 31/12/19</u>	<u>Acquisition 2020</u>	<u>Cessio n 2020</u>	<u>Val. Brute au 31/12/2020</u>	<u>Amort au 31/12/19</u>	<u>Dotations 2020</u>	<u>Amort sur cession</u>	<u>Amort au 31/12/2020</u>	<u>VCN au 31/12/2020</u>
Logiciels	2 317 677	42 428	0	2 360 105	-2 006 263	-139 668	0	-2 145 932	214 173
Terrain	202 697	0	0	202 697	0	0	0	0	202 697
Constructions	869 415	0	0	869 415	-106 303	-29 117	0	-135 419	733 995
A.A.I.	384 116	58 841	0	442 957	-320 621	-22 348	0	-342 969	99 988
M.M.B.	175 161	0	0	175 161	-143 639	-8 111	0	-151 750	23 411
Matériels Informatiques	770 399	19 640	0	790 039	-659 923	-74 848	0	-734 771	55 268
Autres matériels	61 978	0	0	61 978	-58 529	-3 137	0	-61 666	313
Matériel roulant	271 939	0	0	271 939	-209 756	-24 824	0	-234 580	37 358
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours	674 927	24 462	0	699 389	0	0	0	0	699 389
<u>Total</u>	<u>5 728 308</u>	<u>145 371</u>	<u>0</u>	<u>5 873 678</u>	<u>-3 505 033</u>	<u>-302 054</u>	<u>0</u>	<u>-3 807 087</u>	<u>2 066 591</u>

Note 5 – Autres Actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **3 177 612 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	Note	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs, avances et acomptes		0	74 200
Prêts au personnel long terme		77 421	122 427
Cautionnements		5 950	5 950
Charge à répartir	5.1	104 810	0
Frais d'émission des emprunts	5.1	312 837	256 790
Prêts au personnel court terme		261 020	252 643
Charges comptabilisées d'avance		3 646	14 419
Etat, impôts et taxes	5.2	1 602 957	1 282 324
Comptes d'attente		754 959	440 918
Débiteurs divers		11 588	20 978
Produits à recevoir		68 903	95 861
Total brut		3 204 093	2 566 510
Provisions pour dépréciations des actifs courants		-26 481	-59 324
Total net		3 177 612	2 507 187

Note 5.1 – Tableau de mouvement des charges à répartir et des frais d'émission des emprunts :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions 2020			Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Fin de Période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période	
Charges à répartir	0	157 216	157 216	0	52 405	52 405	104 810
Frais d'émission des emprunts	1 175 341	243 750	1 419 091	918 552	187 703	1 106 255	312 837
TOTAUX	1 175 341	400 966	1 576 307	918 552	240 108	1 158 660	417 647

Les charges à répartir concernent les frais de changement de la dénomination sociale de la société et sont résorbées selon le mode linéaire à un taux de 33,33%.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 187 703 DT figure parmi les charges financières.

Note 5.2 – Etat impôts et taxes :

Le montant des impôts et taxes a atteint 1 602 957 au 31 décembre 2020 détaillé comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Retenues à la source sur placements & jetons	403 333	181 838
Acomptes provisionnels	1 199 624	1 100 486
Total	1 602 957	1 282 324

Note 6 – Dettes envers la clientèle :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **3 349 204 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Avances et acomptes reçus des clients	3 349 204	1 544 831
Total	3 349 204	1 544 831

Note 7 – Emprunts et dettes rattachées :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **249 852 756 DT**. Il se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Banques locales	154 821 651	141 719 994
Banques étrangères	18 222 222	20 000 000
Emprunts obligataires	11 400 000	19 400 000
Certificats de leasing	25 000 000	61 950 000
Certificats de dépôt	32 500 000	18 500 000
Autres crédits à court terme	8 000 000	8 000 000
Total des emprunts	249 943 873	269 569 994
Intérêts courus sur emprunts bancaires et obligataires	1 641 174	2 190 457
Intérêts courus sur certificats de leasing	145 197	424 565
Intérêts constatées d'avance sur certificats de dépôt	-1 523 288	-232 310
Intérêts constatées d'avance sur autres emprunts	-354 200	-48 427
Total des dettes rattachées	-91 117	2 334 285
Total des emprunts et dettes rattachées	249 852 756	271 904 279

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans le tableau suivant :

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BANQUES LOCALES						
BTE 2015	607 957	0	607 957	0	0	0
BTE 2016	1 995 237	0	1 093 651	901 586	0	901 586
BTE 2018	4 013 361	0	633 206	3 380 155	2 690 846	689 309
BTE 2020		1 300 000	0	1 300 000	936 137	363 863
TOTAL BTE	6 616 555	1 300 000	2 334 814	5 581 741	3 626 983	1 954 758
STB 2015	750 000	0	750 000	0	0	0
STB 2016-1	1 750 000	0	1 000 000	750 000	0	750 000
STB 2016-2	1 750 000	0	1 000 000	750 000	0	750 000
STB 2017-1	4 500 000	0	2 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
STB 2017-2	2 500 000	0	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
STB 2018	3 750 000	0	1 000 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
STB 2020		2 000 000	210 526	1 789 474	1 368 421	421 053
TOTAL STB	15 000 000	2 000 000	6 960 526	10 039 474	4 118 421	5 921 053
AMEN BANK 2015-1	89 107	0	89 107	0	0	0
AMEN BANK 2015-2	150 000	0	150 000	0	0	0
AMEN BANK 2015-3	150 000	0	150 000	0	0	0
AMEN BANK 2015-4	200 000	0	200 000	0	0	0
AMEN BANK 2016-1	400 000	0	400 000	0	0	0
AMEN BANK 2016-2	350 000	0	200 000	150 000	0	150 000
AMEN BANK 2016-3	700 000	0	400 000	300 000	0	300 000
AMEN BANK 2017-1	1 000 000	0	400 000	600 000	200 000	400 000
AMEN BANK 2017-2	1 100 000	0	400 000	700 000	300 000	400 000
AMEN BANK 2017-3	550 000	0	200 000	350 000	150 000	200 000
AMEN BANK 2019-1	850 000	0	200 000	650 000	450 000	200 000
AMEN BANK 2019-2	900 000	0	200 000	700 000	500 000	200 000
AMEN BANK 2019-3	3 000 000	0	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK 2020		2 000 000	307 692	1 692 308	1 076 923	615 385
TOTAL AMEN BANK	9 439 107	2 000 000	3 896 799	7 542 308	4 476 923	3 065 385

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
BH 2013-1	653 871	0	653 871	0	0	0
BH 2013-2	865 363	0	865 363	0	0	0
BH 2014-1	2 555 479	0	1 674 863	880 616	0	880 616
BH 2015-1	3 928 571	0	1 428 571	2 500 000	1 071 429	1 428 571
BH 2017-1	6 071 429	0	1 428 571	4 642 857	3 214 286	1 428 571
BH 2017-2	6 428 571	0	1 428 571	5 000 000	3 571 429	1 428 571
BH 2017-3	10 178 571	0	2 142 857	8 035 714	5 892 857	2 142 857
BH 2018-1	8 750 000	0	1 000 000	7 750 000	6 750 000	1 000 000
BH 2018-2	8 750 000	0	1 000 000	7 750 000	6 750 000	1 000 000
BH 2018-3	12 857 143	0	2 142 857	10 714 286	8 571 429	2 142 857
BH 2020-1		4 617 987	342 073	4 275 914	3 591 768	684 146
BH 2020-2		229 765	229 765	0	0	0
BH 2020-3		4 391 362	156 834	4 234 528	3 607 190	627 337
TOTAL BH	61 038 998	9 239 114	14 494 197	55 783 915	43 020 387	12 763 528
ATTIJARI 2014	1 684 959	0	812 986	871 973	0	871 973
ATTIJARI 2015	1 787 000	0	714 000	1 073 000	359 000	714 000
ATTIJARI 2016	2 410 000	0	740 000	1 670 000	930 000	740 000
ATTIJARI 2017-1	3 035 719	0	714 284	2 321 435	1 607 151	714 284
ATTIJARI 2017-2	3 518 520	0	740 740	2 777 780	2 037 040	740 740
ATTIJARI 2018	7 777 780	0	1 481 480	6 296 300	4 814 820	1 481 480
ATTIJARI 2020-1		1 805 138	0	1 805 138	0	1 805 138
ATTIJARI 2020-2		3 494 862	698 972	2 795 890	0	2 795 890
TOTAL ATTIJARI	20 213 978	5 300 000	5 902 462	19 611 516	9 748 011	9 863 505
BNA 2015	750 000	0	750 000	0	0	0
BNA 2016	1 750 000	0	1 000 000	750 000	0	750 000
BNA 2017	6 666 667	0	1 481 481	5 185 185	3 703 704	1 481 481
TOTAL BNA	9 166 667	0	3 231 481	5 935 185	3 703 704	2 231 481

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES						
ATB 2015	200 000	0	200 000	0	0	0
ATB 2016	600 000	0	150 000	450 000	0	450 000
ATB 2017	1 650 000	0	150 000	1 500 000	900 000	600 000
TOTAL ATB	2 450 000	0	500 000	1 950 000	900 000	1 050 000
CREDIT AL BARAKA 2016	4 401 833	0	2 127 889	2 273 945	0	2 273 945
CREDIT AL BARAKA 2020-1	0	4 200 000	1 400 000	2 800 000	700 000	2 100 000
CREDIT AL BARAKA 2020-2	0	30 000 000	0	30 000 000	24 705 882	5 294 118
TOTAL AL BARAKA	4 401 833	34 200 000	3 527 889	35 073 945	25 405 882	9 668 063
CREDIT BT 2017-1	6 071 429	0	1 428 571	4 642 857	3 214 286	1 428 571
CREDIT BT 2017-2	2 857 143	0	571 429	2 285 714	1 714 286	571 429
CREDIT BT 2019-1	2 678 571	0	428 572	2 249 999	1 821 427	428 572
CREDIT BT 2019-2	1 785 713	0	285 716	1 499 997	1 214 281	285 716
CREDIT BT 2020-1	0	1 037 000	129 625	907 375	388 875	518 500
CREDIT BT 2020-2	0	985 000	123 125	861 875	369 375	492 500
CREDIT BT 2020-3	0	978 000	122 250	855 750	366 750	489 000
TOTAL BT	13 392 855	3 000 000	3 089 288	13 303 567	9 089 279	4 214 288
Sous-total 1	141 719 994	57 039 114	43 937 457	154 821 651	104 089 591	50 732 060
BANQUES ETRANGERES						
CREDIT BIRD 2016	12 000 000	0	1 333 333	10 666 667	9 333 333	1 333 333
CREDIT BIRD 2017	8 000 000	0	444 444	7 555 556	6 666 667	888 889
TOTAL BIRD	20 000 000	0	1 777 778	18 222 222	16 000 000	2 222 222
Sous-total 2	20 000 000	0	1 777 778	18 222 222	16 000 000	2 222 222
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	161 719 994	57 039 114	45 715 235	173 043 873	120 089 591	52 954 282

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNT OBLIGATAIRE						
EMPRUNT OBLIGATAIRE	5 200 000	0	5 200 000	0	0	0
EMPRUNT SUBORDONNE	14 200 000	0	2 800 000	11 400 000	8 000 000	3 400 000
TOTAL EMPRUNT OBLIGATAIRE	19 400 000	0	8 000 000	11 400 000	8 000 000	3 400 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	19 400 000	0	8 000 000	11 400 000	8 000 000	3 400 000
CERTIFICATS DE LEASING						
AL BARAKA BANK	36 950 000	139 950 000	176 900 000	0	0	0
TOTAL CL AL BARAKA BANK	36 950 000	139 950 000	176 900 000	0	0	0
BANQUE ZITOUNA	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL CL ZITOUNA BANK	25 000 000	300 000 000	300 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE LEASING	61 950 000	439 950 000	476 900 000	25 000 000	0	25 000 000
CERTIFICATS DE DEPOTS						
ASSURANCE SALIM	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
TOTAL CD ASSURANCE SALIM	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
SICAV TANIT	3 000 000	16 500 000	19 500 000	0	0	0
TOTAL CD SICAV TANIT	3 000 000	16 500 000	19 500 000	0	0	0
ATTIJARI OBL SICAV	2 000 000	6 000 000	8 000 000	0	0	0
TOTAL CD ATTIJARI OBL SICAV	2 000 000	6 000 000	8 000 000	0	0	0

Désignation	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	soldes	Fin de période	
					Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
ATTIJARI SICAR	6 000 000	7 500 000	13 500 000	0	0	0
TOTAL CD ATTIJARI SICAR	6 000 000	7 500 000	13 500 000	0	0	0
FCP DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	4 500 000	0	0	0
TOTAL CD FCP DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	4 500 000	0	0	0
TUNISO EMIRATE SICAV	500 000	12 000 000	500 000	12 000 000	0	12 000 000
TOTAL CD TUNISO EMIRATE SICAV	500 000	12 000 000	500 000	12 000 000	0	12 000 000
CAP OBLIGATAIRE SICAV	0	6 000 000	4 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL CD CAP OBLIGATAIRE SICAV	0	6 000 000	4 000 000	2 000 000	0	2 000 000
TUNISIE LLD	2 000 000	5 000 000	7 000 000	0	0	0
TOTAL CD TUNISIE LLD	2 000 000	5 000 000	7 000 000	0	0	0
SICAV BH CAPITALISATION	0	2 500 000	2 500 000	0	0	0
TOTAL CD SICAV BH CAPITALISATION	0	2 500 000	2 500 000	0	0	0
SICAV KHALIFA ATTOUN	0	8 000 000	0	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL CD SICAV KHALIFA ATTOUN	0	8 000 000	0	8 000 000	0	8 000 000
GAT VIE	0	11 000 000	4 000 000	7 000 000	0	7 000 000
TOTAL CD GAT VIE	0	11 000 000	4 000 000	7 000 000	0	7 000 000
TOTAL DES CERTIFICATS DE DEPOTS	18 500 000	81 000 000	67 000 000	32 500 000	0	32 500 000
AUTRES CREDIT COURT TERME						
CREDITS RELAIS BH	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL AUTRES CREDITS A COURT TERME	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	0	8 000 000
TOTAL GENERAL	269 569 994	585 989 114	605 615 235	249 943 873	128 089 591	121 854 282

Note 8 – Fournisseurs et comptes rattachés :

Ce poste totalise au 31 décembre 2020, un solde **26 632 157 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs Leasing	26 049 743	10 671 893
Fournisseurs divers	582 413	711 214
Total	26 632 157	11 383 106

Note 9 – Autres passifs courants :

Le poste « Autres passifs courants » s'élève au 31 décembre 2020 à **3 023 906 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Etat, TVA à payer	768 461	1 730 814
Etat, impôts et taxes	537 849	332 209
CNSS à payer	349 423	309 036
Compte d'attente	8 998	32 900
Tantièmes à payer	3 333	3 333
Dividendes à payer	717	717
Impôts sur les bénéficiaires	63 340	82 699
Contribution conjoncturelle	5 000	0
Contribution sociale de solidarité	300	300
Charges à payer	715 111	797 918
Provisions pour congés payés	436 301	320 707
Provisions pour risques	135 072	135 072
Produits constatés d'avance	0	162 211
Total	3 023 906	3 907 915

Note 10 – Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Capital social	35 000 000	35 000 000
Réserves légales (A)	1 490 146	1 490 146
Réserves statutaires	304 492	304 492
Autres réserves	3 996 047	3 996 047
Réserves pour fonds social (B)	247 251	272 163
Résultats reportés	-11 335 800	-2 882 373
Total des capitaux propres avant résultat	29 702 136	38 180 475
Résultat de la période (1)	-513 135	-8 453 427
Total des capitaux propres après résultat	29 189 001	29 727 048
Nombre d'actions (2)	7 000 000	7 000 000
Résultat par action (1) / (2)	-0,073	-1,208

- (A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- (B) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.
- (C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **29 189 001 DT** et s'analyse comme suit :

<u>Libellés</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves Légales</u>	<u>Autres Réserves</u>	<u>Réserves statutaires</u>	<u>Réserves Fonds Social</u>	<u>Résultats Reportés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
<u>Solde au 31/12/2018</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>304 492</u>	<u>306 283</u>	<u>440 645</u>	<u>-3 323 019</u>	<u>38 214 594</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2018						-3 323 019	3 323 019	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-34 120			-34 120
Résultat net de l'exercice 2019							-8 453 427	-8 453 427
<u>Solde au 31/12/2019</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>304 492</u>	<u>272 163</u>	<u>-2 882 373</u>	<u>-8 453 427</u>	<u>29 727 048</u>
Affectation du résultat de l'exercice 2019						-8 453 427	8 453 427	0
Crédits non remboursables et autres avantages en natures					-24 912			-24 912
Résultat 2020							-513 135	-513 135
<u>Solde au 31/12/2020</u>	<u>35 000 000</u>	<u>1 490 146</u>	<u>3 996 047</u>	<u>304 492</u>	<u>247 251</u>	<u>-11 335 800</u>	<u>-513 135</u>	<u>29 189 001</u>

Note 11 – Produits nets de leasing :

Les produits nets de leasing s'élèvent au 31 décembre 2020 à **8 500 405 DT** et s'analysent comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
<u>Loyers leasing</u>	23 934 410	33 002 628
<u>Reprise produits capitalisés</u>	5 014 239	0
<u>Dotation aux amortissements des immobilisations</u>	0	-1 219
<u>Intérêts sur loyers leasing</u>	28 948 649	33 001 409
- Dotation marge	-757 747	-1 146 865
- Reprise marge	403 100	253 527
<u>Variations des marges réservées</u>	-354 647	-893 338
<u>Autres produits d'exploitation</u>	3 202 294	3 351 299
- Intérêts de retard	2 125 853	2 256 398
- Services annexes	1 076 441	1 094 901
<u>Charges Financières nettes</u>	-25 201 853	-29 589 820
<u>Produit du portefeuille commercial et d'investissement</u>	1 905 961	867 861
Produits nets de leasing	8 500 405	6 737 412

Note 11.1 – Charges financières :

Les charges financières s'élèvent au 31 décembre 2020 à **25 201 853 DT** et se détaillent comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur emprunts – ATB	212 524	359 122
Intérêts sur emprunts – BTE	503 752	725 905
Intérêts sur emprunts – BT	1 348 587	1 471 954
Intérêts sur emprunts – BNA	973 733	1 303 487
Intérêts sur emprunts – BH	5 861 696	7 008 381
Intérêts sur emprunts – AMEN BANK	929 482	857 197
Intérêts sur emprunts – ATTIJARI BANK	1 889 661	2 328 925
Intérêts sur emprunts – STB	1 445 557	2 127 294
Intérêts sur emprunts obligataires	40 372	386 526
Intérêts sur emprunts obligataires subordonnés	1 125 395	1 422 855
Intérêts sur emprunts - BIRD	1 716 044	1 848 245
Intérêts sur emprunts - Al Baraka Bank	2 659 188	396 246
Intérêts sur certificats de leasing ZITOUNA	2 798 635	2 688 160
Intérêts sur certificats de leasing Al Baraka Bank	1 247 107	4 488 150
Intérêts sur certificats de leasing T. D. F.	0	27 167
Intérêts sur certificat de dépôt ASS SALIM	345 782	332 599
Intérêts sur certificat de dépôt TANIT LA POSTE	302 153	315 656
Intérêts sur certificats de dépôt TUNISO EMIRATIE SICAV	651 359	217 910
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAV	234 095	229 768
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI DYNAMIQUE	115 168	188 962
Intérêts sur certificat de dépôt ATTIJARI SICAR	224 131	514 414

Intérêts sur certificat de dépôt SICAV BH CAPITALISATION	35 845	0
Intérêts sur certificat de dépôt CAP OBLIG SICAV	140 678	128 978
Intérêts sur certificat de dépôt UGFS BONDS FUND	0	10 549
Intérêts sur certificat de dépôt GENERAL OBLIG SICAV	0	13 521
Intérêts sur certificat de dépôt TUNIS LLD	98 916	170 632
Intérêts sur certificat de dépôt KHALIFA ATTOUN	305 190	0
Intérêts sur certificat de dépôt GAT VIE	42 465	0
Total des charges financières des emprunts	25 247 515	29 562 603
Agios débiteurs	15 650	13 084
Agios créditeurs et intérêts des placements	-250 438	-163 242
Pertes de changes	1 843	7 171
Gains de changes	-419	-6 887
Résorption des frais d'émission des emprunts	187 703	177 090
Total des autres charges financières	-45 661	27 216
TOTAL GENERAL	25 201 853	29 589 820

Note 12 – Charges du personnel :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **4 339 823 DT** et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Salaires primes et compléments de salaires	2 719 986	2 712 115
Charges connexes aux salaires	520 744	485 464
Cotisations de sécurités sociales et Assurance groupe	983 498	923 642
Variation de la provision pour congés à payer	115 595	63 558
Total	4 339 823	4 184 778

Note 13 – Dotations nettes sur provisions pour créances douteuses :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2020, à **1 870 947 DT**. Il correspond à la dotation nette des provisions sur les encours et les impayés et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	5 329 937	9 643 790
Dotations aux provisions collectives	621 570	0
Dotations aux provisions additionnelles	33 374	99 756
Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	-4 113 934	-1 823 610
Reprises sur provisions collectives	0	-174 747
Total	1 870 947	7 745 189

Note 14 – Dotation aux amortissements des immobilisations propres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **302 054 DT** et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Logiciels	139 668	98 818
Constructions	29 117	29 117
A.A.I.	22 348	29 807
M.M.B.	8 111	16 731
M. Informatiques	74 848	70 431
Autres matériels	3 137	4 947
Matériels roulants	24 824	49 787
Total	302 054	299 637

Note 15 – Autres charges d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à **2 418 946 DT** et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Achats de matières et fournitures	203 358	210 404
Total des achats	203 358	210 404
Charges locatives	383 046	365 202
Entretiens et réparations	367 359	425 340
Primes d'assurances	36 613	36 489
Total des services extérieurs	787 017	827 030
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	230 842	324 544
Publicités, publications, relations publiques	107 646	70 337
Déplacements, missions et réceptions	40 157	71 755
Frais postaux et de télécommunications	109 309	94 557
Formation	40 744	90 129
Services bancaires	53 649	43 254
Divers services extérieurs	49 812	63 002
Total des autres services extérieurs	632 158	757 578
Jetons de présence et Rémunérations des Comités	140 781	112 448
Autres charges diverses	57 189	60 405
Total des charges diverses	197 970	172 853
Impôts et taxes sur rémunération	56 742	61 721
TCL	27 937	31 817
Droits d'enregistrement et de timbres	36 146	7 361
Autres impôts et taxes	35 432	132 324
Total des impôts et taxes	156 257	233 224
Résorption des charges à répartir	52 405	0
Commission / C A	69 753	103 845
Commission SIFIB	17 484	17 002
BVMT bourse de TUNIS	5 251	12 001

Commission de gestion SIMSICAR	69 286	67 593
Autres commissions	228 009	475 848
Total des commissions	389 781	676 288
Total	2 418 946	2 877 376

Note 16 – Autres gains ordinaires :

Le solde du poste « Autres gains ordinaires » s'élève au 31 décembre 2020 à **112 528 DT**. Il est constitué principalement des profits résultant des cessions de matériels récupérés et propres de la société.

Note 17 – Impôt sur les bénéficiaires:

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
Impôt sur les sociétés	63 340	82 699
Contribution sociale de solidarité	300	300
Contribution conjoncturelle	5 000	0
Total	68 640	82 999

Le décompte fiscal de la société au 31/12/2020 se présente comme suit:

Libellés	31/12/2020	31/12/2019
BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOT	-444 495	-8 370 427
Réintégration provisions clients	5 329 937	9 643 790
Réintégration provisions collectives	621 570	0
Réintégration provisions additionnelles	33 374	99 756
Réintégration provisions pour Risque et Charges	0	111 577
Réintégration des pertes	39 822	13 212
Réintégration des pertes sur contrôle fiscal	0	494 523
Réintégration provisions sur titres	126 727	99 374
Réintégration des pénalités et amendes	3 246	35 406
Déduction des reprises sur titres	-11 296	-5 111
Déduction des reprises provisions pour Risque fiscal	-32 843	-304 576
Déduction des reprises provisions pour Risques et Charges	0	-96 041
BENEFICE AVANT DEDUCTION DES PROV	5 666 044	1 721 481
Déduction provisions clients	-5 329 937	-9 643 790
Déduction provisions collectives	-621 570	0
Déduction provisions additionnelles	-33 374	-99 756
Déduction pour dépréciation des titres cotées en bourse	0	-13 113
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	-318 838	-8 035 178
MIN D'IMP / Chiffre d'affaires	63 340	82 699
Taux de la contribution conjoncturelle	NA	NA
Contribution conjoncturelle	5 000	NA
Contribution sociale de solidarité (Min)	300	300
BENEFICE (PERTE) APRES DEDUCTION DES PROV	-318 838	-8 035 178
Réintégration des amortissements de l'exercice	302 054	299 637
Déduction des déficits reporté	-10 338 148	-2 602 607

Déduction des amortissements de l'exercice	-302 054	-299 637
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	-552 153	-252 516
RESULTAT FISCAL APRES AMORT	-11 209 139	-10 890 301
AMORTISSEMENTS DIFFERES	854 207	552 153
DEFICITS REPORTES	10 354 932	10 338 148

Note 18 – L'état de flux de trésorerie :

La variation des flux de trésorerie au cours du de l'année 2020 a permis de clôturer les comptes de trésorerie au 31/12/2020 avec un solde de 29 041 820 DT contre 14 969 941 DT au titre de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation présentent un solde positif de 33 680 123 DT à la clôture de l'exercice 2020 contre un solde positif de 59 793 168 DT à la clôture de l'exercice précédent.

Le solde de la trésorerie au 31 décembre 2020 dont le montant s'élève à 29 041 820 Dinars se détaille comme suit :

Libelle	31/12/2020	31/12/2019
Liquidités et équivalents de liquidités	29 041 820	14 969 941
Total	29 041 820	14 969 941

Note 19 – Etat des Engagements Hors Bilan :

Note 19.1- Engagements donnés :

Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2020 à 18 655 263 DT et constituent des accords de financement donnés à la clientèle matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 2.3 – Analyse classification des actifs).

Note 19.2- Engagements reçus :

Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2020 à 11 725 335 DT et représentent la valeur des garanties hypothécaires et financières reçues de la clientèle sur les opérations de leasing.

Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les engagements sur Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs s'élèvent au 31 décembre 2020 à 51 162 562 DT et sont constitués du total des intérêts sur les loyers de leasing futurs sur les contrats actifs au 31 décembre 2020.

Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2020 à 199 639 659 DT et constituent la valeur des biens donnés en leasing, prise le cas échéant en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé, comme il est expliqué au niveau du paragraphe b. Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing de la Note 2.1. Les créances immobilisées et provisions y afférentes.

Note 20 – Informations sur les parties liées

Les opérations avec les parties liées se détaillent comme suit :

20.1- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » : Fonds Gérés

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en

rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société « BH EQUITY » perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2020 s'élève à **69 285 Dinars**.

A la date de clôture de l'exercice 2020, les fonds gérés par la société « BH EQUITY » totalisent **5 982 438 Dinars**.

20.2- Convention de Location siège avec BH ASSURANCE

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la BH LEASING a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial. Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2020 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **327 250 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

20.3- Assurances souscrites auprès de BH ASSURANCE

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **329 802 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	300 191
Assurance Automobile	13 279
Assurance Multirisques professionnelles	4 076
Assurance Accident individuel	8 653
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 581
Total	329 802

La société « BH LEASING » a conclu avec la société « BH ASSURANCE » un contrat collectif d'assurance sur la vie « RETRAITE HORIZON+ » à adhésion facultative pour le compte de ses employés.

Ce contrat permet aux adhérents :

- la constitution d'un complément de retraite sous forme de capital ou rente viagère par des versements périodiques ou libres.
- le remboursement de l'épargne constituée en cas de décès aux bénéficiaires désignés.

Au terme de ce contrat « BH LEASING » payera une prime annuelle hors taxes de **58 567 Dinars**.

20.4- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une

convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

20.5- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Convention de placement

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2012, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,20 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 20 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 5 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **5 000 DT HTVA**.

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **2 000 DT HTVA**.

20.6- Convention de gestion des valeurs mobilières avec la société « BH INVEST » : Commission de domiciliation

La société « BH INVEST » a facturé au profit de la société « BH LEASING » des commissions de domiciliation des différents certificats de dépôts émis, au taux de 0,01% des montants placés.

La charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **1 900 Dinars**.

20.7- Contrat de leasing

Le détail des contrats de leasing conclus entre la BH LEASING et les parties liées se présente comme suit:

Bénéficiaire	Montant du crédit	Taux	Encours	Produits constatés
BH BANK	176 551	13%	90 468	12 639
BH IINVEST	69 818	13,25%	29 093	4 517
BH IINVEST	135 980	13,00%	72 979	2 869
STIMEC	749 238	9,50%	69 600	10 551
Total	1 131 587		262 140	30 576

20.8- Emprunts et billets de trésorerie avec les parties liées

Les encours des emprunts et des titres de créances avec les parties liées se détaillent comme suit :

Libellé	Crédits bancaires	Certificats de dépôts	Certificat de leasing	Emprunts obligataire	Emprunts subordonné	Total des encours	Charges financières
BH BANK	63 783 915					63 783 915	5 862 878
BH ASSURANCE		3 500 000			1 341 176	4 841 176	408 081
SICAV BHO					1 642 941	1 642 941	157 139
BH EQUITY					469 412	469 412	37 405
EPARGNE INVEST SICAF					69 059	69 059	5 343
SICAV BH CAPITALISATION						0	34 845
Total	63 783 915	3 500 000	0	0	3 522 588	70 806 503	6 505 691

Note 21 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 18 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « BH LEASING », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 312 047 024 DT, une perte de 513 135 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 29 041 820 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « BH LEASING » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la

section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des provisions constituées sur la clientèle

La société « BH LEASING » en tant qu'établissement financier est exposée essentiellement à un risque de défaillance de la clientèle, appelé risque de crédit. Ce risque est contrôlé à travers l'amélioration et la réactivité du recouvrement, l'assurance d'un bon recours au contentieux, le suivi des créances accrochées et l'adéquation de leurs couvertures par les provisions et les agios réservés.

Ainsi, les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents et comme décrit dans la note 2.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2020, le total des créances sur la clientèle s'élève à 309 779 KDT. Les provisions et les agios réservés constitués pour couvrir les risques rattachés à ces créances s'élèvent respectivement à 34 219 KDT et à 4 329 KDT.

Compte tenu, de la nature de ce risque et des critères de détermination de ces provisions, nous avons considéré l'évaluation de ces rubriques comme une question clé dans notre audit.

A ce titre, nous avons examiné l'adéquation des provisions constituées sur les créances de leasing en procédant comme suit :

- Vérification de l'exhaustivité des engagements recensés ;
- Vérification de la bonne application des critères édictés par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérification de la correcte évaluation des garanties réelles et financières reçues de la clientèle ainsi que de la valeur vénale des biens en leasing compte tenu des décotes annuelles applicables par la société ;
- Vérification des produits réservés.

Paragraphe d'observation

- Nous attirons votre attention sur la note n°2.6." impact de la pandémie COVID qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID -19 et ses impacts sur l'activité de la société ainsi que les traitements adoptés en matière de prise en compte des revenus et en matière d'évaluation des engagements liés à la suspension des échéances de leasing.
- Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point."

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

P/ JSCONSULTING
Sana JAMOSSI DERBEL

P/ PROAUDIT
Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

1-En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n° 2016-48, relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons été avisés des opérations suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités.

2-Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1- Conventions conclues avec la BH Bank :

1.1. Emprunts à Court et à Moyen terme :

Le détail des emprunts conclus avec la société mère « BH Bank » au cours de l'exercice 2020, ainsi que ceux conclus au titre des exercices antérieurs et ayant eu un impact sur l'exercice en cours, se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

Exercice d'octroi	Nature du crédit	Principal	Marge	Encours en Dinars au 31/12/2020
2018	Court terme	8 000 000	1,25%	8 000 000
2018	Court terme	16 000 000	1,25%	-
2020-1	Moyen terme	4 617 987	1,00%	4 275 914

2020-2	Moyen terme	229 765	1,00%	-
2020-3	Moyen terme	4 391 362	1,00%	4 234 528
2018-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	7 750 000
2018-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	7 750 000
2018-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	10 714 286
2017-1	Moyen terme	10 000 000	2,00%	4 642 857
2017-2	Moyen terme	10 000 000	2,00%	5 000 000
2017-3	Moyen terme	15 000 000	2,00%	8 035 714
2015	Moyen terme	10 000 000	2,00%	2 500 000
2014	Moyen terme	10 000 000	2,00%	880 616
2013-1	Moyen terme	5 000 000	2,00%	-
2013-2	Moyen terme	5 000 000	2,00%	-
Total		133 239 114		63 783 915

Le montant des charges financières de l'exercice 2020 au titre de ces crédits s'élève à **5 861 696 Dinars**.

1.2. Emprunt obligataire :

Le montant souscrit par la « BH Bank » au titre de l'emprunt obligataire émis par la société « BH LEASING » en 2012 s'élève à **761 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt est nul à la date du 31.12.2020.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **1 182 Dinars**.

1.3. Contrat de leasing :

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la « BH Bank ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **176 551 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours du financement au 31.12.2020 s'élève à **90 468 Dinars** et les produits constatés s'élève à **12 639 Dinars**.

2- Conventions conclues avec la « BH EQUITY » :

2.1Fonds Gérés :

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH EQUITY » (filiale du groupe BH Bank) une convention de gestion de fonds à capital risque. En application des termes de la convention et en rémunération de sa gestion des fonds déposés auprès d'elle pour le compte de la société « BH LEASING », la société «BH EQUITY» perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% net payée à terme échu sur l'ensemble des fonds de « BH LEASING » gérés pour le compte de cette dernière,
- Une commission de performance de 15% assise sur les dividendes ou la plus-value de cession,
- Une commission de placement de 10% assise sur les fonds disponibles.

Le montant des commissions relatives à l'exercice 2020 s'élève à **69 286 Dinars**. A la date de clôture de l'exercice 2020, les fonds gérés par la société « BH EQUITY» totalisent **5 982 438 Dinars**.

2.2. Emprunt obligataire :

La société « BH LEASING » a émis au cours de 2018 un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la «BH EQUITY» s'élève à **700 000Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31.12.2020 à **469 412 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **37 405 Dinars**.

3- Conventions conclues avec la société « SICAV BHO » :

3.1. Emprunt obligataire

3.1.1 Emprunt obligataire 2012 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %.

Le montant souscrit par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 500 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt est nul à la date du 31.12.2020.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **3 882 Dinars**.

3.1.2 Emprunt obligataire subordonnée2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » s'élève à **2 450 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31.12.2020 à **1 642 941 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **153 257 Dinars**.

4- Conventions conclues avec la société « BH ASSURANCE » :

4.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
2 000 000	10,80%	11/03/2020	11/03/2021
500 000	10,80%	21/03/2020	21/03/2021
1 000 000	10,80%	24/03/2020	24/03/2021

Les charges financières comptabilisées en 2020 au titre de ces opérations s'élèvent à **281 263 Dinars**.

4.2. Location siège

En vertu d'un contrat de location conclu en date du 04/01/2010, modifié par l'avenant n°1 en date du 03/08/2015 la « BH LEASING » a pris en location auprès de la société « BH ASSURANCE », un local à usage administratif et commercial.

Ce contrat a produit ses effets au cours de l'exercice 2020 et a entraîné la constatation d'une charge de loyer de **327 250 Dinars** à la date de clôture de l'exercice.

4.3. Assurances

La société « BH LEASING » a souscrit auprès de la société « BH ASSURANCE » des polices d'assurances pour un total de **329 802 Dinars** dont le détail se présente comme suit :

Police	Charges de l'exercice
Assurance groupe	300 191
Assurance Automobile	13 279
Assurance Multirisques professionnelles	4 076
Assurance Accident individuel	8 653
Assurances Responsabilité Civile	1 022
Assurances Multirisques Informatique	2 581
Total	329 802

4.4. Emprunt obligataire

4.4.1 Emprunt obligataire 2012 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire avec un taux de 6,5 %.

Le montant souscrit par « BH ASSURANCE » s'élève à **1 000 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt est nul à la date du 31.12.2020.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **1 710 Dinars**.

4.4.2 Emprunt obligataire subordonnée 2018 :

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux de TMM + 2.3%, par la « BH ASSURANCE » s'élève à **2 000 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2020 à **1 341 176 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **125 108 Dinars**.

5- Convention conclue avec la société « BH INVEST »:

5-1 Convention de tenue de registre des actionnaires

La société « BH LEASING » a conclu avec la Société « BH INVEST » (filiale de la BH Bank) une convention en date du 08 octobre 2010 pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction visant à tenir et administrer ses comptes en valeurs mobilières.

Aux termes de cette convention, la charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **10 000 Dinars** hors taxes en contrepartie des services fournis.

5-2 Convention de placement

5.2.1 Emprunt obligataire subordonné 2018

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2018, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,75 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 15 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 2 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **2 000 DT HTVA**.

5.2.2 Emprunt obligataire subordonné 2012

La société « BH LEASING » a conclu avec la « BH INVEST » une convention de placement de l'emprunt Obligataire Subordonné, émis durant l'exercice 2012, aux conditions ci-après :

- une commission de placement de 0,20 % du montant global de l'emprunt.
- une commission forfaitaire de 20 000 DT pour l'élaboration du document de référence
- une commission de gestion annuelle de 5 000 DT

La charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **5 000 DT HTVA**.

5-3 Contrat de leasing

1- La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 février 2019, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **69 818 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13,25% et sur une période de trois années.

L'encours des financements au 31 décembre 2020 s'élève à **29 093 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **4 517 Dinars**.

La société « BH LEASING » a conclu, en date du 01 juillet 2020, un contrat de location au profit de la société « BH INVEST ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **135 980 Dinars**.

Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années.

L'encours des financements au 31 décembre 2020 s'élève à **72 979 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **2 869 Dinars**.

5-4 Commission de domiciliation

La société « BH INVEST » a facturé au profit de la société « BH LEASING » des commissions de domiciliation des différents certificats de dépôts émis, au taux de 0,01% des montants placés.

La charge constatée à ce titre en 2020 s'est élevée à **1 900 Dinars**.

6- Convention conclue avec la société « STIMEC »:

La société « BH LEASING » a conclu quatre contrats de location au profit de la société « STIMEC ». Le financement porte sur du matériel de transport pour un montant de **30 887 Dinars** et du matériel d'exploitation pour un montant de **718 351 Dinars**.

Ces contrats, sont conclus au taux de 9,5% et sur une période de cinq années pour le matériel de transport et de sept années pour le matériel d'exploitation.

L'encours des financements au 31 décembre 2020 s'élève à **69 600 Dinars** et les produits constatés s'élèvent à **10 551 Dinars**.

7- Convention conclue avec la société « EPARGNE INVEST SICAF »:

La société « BH LEASING » a émis un emprunt obligataire subordonné pour un montant total de 17 000 000 Dinars.

Le montant souscrit, avec un taux fixe de 8%, par la société « EPARGNE INVEST SICAF » s'élève à **100 000 Dinars**.

L'encours au titre de cet emprunt s'élève au 31/12/2020 à **67 059 Dinars**.

Les charges financières comptabilisées à ce titre sont de **5 343 Dinars**

8- Convention conclue avec la société « SICAV BH CAPITALISATION »:

9.1. Certificats de dépôt

<u>Montant Nominal</u>	<u>Taux</u>	<u>Du</u>	<u>Au</u>
500 000	10,50%	21/01/2020	21/03/2020
500 000	10,50%	10/04/2020	31/05/2020
500 000	10,50%	31/05/2020	30/07/2020
500 000	10,50%	30/07/2020	28/09/2020
500 000	10,50%	28/09/2020	27/11/2020

Les charges financières comptabilisées en 2020 au titre de ces opérations s'élèvent à **34 845 Dinars**.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS :

Les obligations et engagements pris par la société BH LEASING envers ses dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définis comme suit :

II-1 Rémunération du directeur général :

Le conseil d'administration du 23 Mars 2020, a nommé Mme Najet CHABCHOUB en qualité de Directeur Général de « BH Leasing ». Cette dernière a pris ses fonctions à la même date. Le Comité AD-HOC du 17 juin 2020, a fixé la rémunération annuelle brute du Directeur Général à 124 000 Dinars.

La charge brute totale supportée par la société au titre de la rémunération servie au poste de directeur général (y compris celle relative au directeur général sortant) et incluant les primes et avantages sociaux, ainsi que les cotisations patronales et taxes fiscales (CNRPS, Assurances groupe, TFP et FOPROLOS), à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à **108 194 Dinars**.

II-2 Rémunération des membres de conseil d'administration

II-2-1 Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire à fixer les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de **4 687,500 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2020 s'élève à **46 875 DT**.

II-2-2 Rémunération des comités

L'Assemblée Générale Ordinaire à fixer la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de Financement à un montant forfaitaire annuel brut de **4 687,500 Dinars** par administrateur.

La charge supportée pour l'exercice 2020 s'élève à **42 187 Dinars**.

II-3 Indemnité servie au président du conseil

Une indemnité annuelle brute de 4500 Dinars a été servie au président du conseil d'administration

III- Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 mars 2021

Les commissaires aux comptes

P/ JSC
Sana JAMOSSI DERBEL

P/ PROAUDIT
Tarak ZAHAF

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV

SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil – GAC représenté par M. Chiheb GHANMI.

BILAN

Arrêté au 31/12/2020

(Unité : En Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	64 118 045	73 109 264
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		5 305 212	4 154 924
b - Obligations et Valeurs assimilées		58 812 833	68 954 340
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		42 548 197	10 545 552
a - Placements monétaires	3-3	9 978 782	3 495 005
b - Disponibilités		32 569 415	7 050 547
AC 3 - Créances d'exploitation	3-5	100 085	54 708
TOTAL ACTIF		106 766 327	83 709 524
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	153 627	107 553
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	440 022	435 568
TOTAL PASSIF		593 649	543 121
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-6	100 625 450	78 496 735
CP 2 - Sommes distribuables		5 547 228	4 669 668
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		623	752
b - Sommes distribuables de l'exercice		5 546 605	4 668 916
ACTIF NET		106 172 678	83 166 403
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		106 766 327	83 709 524

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31 Décembre 2020
(Unité : en Dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	3 886 364	4 740 414
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilés		3 886 364	4 740 414
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	1 825 174	1 728 122
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 711 538	6 468 536
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	471 976	465 946
REVENU NET DES PLACEMENTS		5 239 562	6 002 590
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	155 636	161 687
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 083 926	5 840 903
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		462 679	-1 171 987
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		5 546 605	4 668 916
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-462 679	1 171 987
* Variation des +/- values potentielles sur titres		148 987	121 566
* +/- values réalisées sur cession des titres		13 974	103 915
* Frais de négociation des titres		0	-2 266
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		5 246 887	6 064 119

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en Dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	5 083 926	5 840 903
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	148 987	121 566
c - +/- values réalisées sur cession de titres	13 974	103 915
d - Frais de négociation de titres	0	-2 266
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 909 363	5 351 668
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	94 399 253	93 572 118
* Capital	91 050 100	90 558 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-1 111 599	-1 297 184
* Régularisation des sommes distrib.	4 460 752	4 311 102
b - Rachats	71 730 502	117 161 759
* Capital	68 806 600	112 996 200
* Régularisation des sommes non distrib.	-833 853	-1 595 432
* Régularisation des sommes distrib.	3 757 755	5 760 991
VARIATION DE L'ACTIF NET	23 006 275	-22 877 190
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	83 166 403	106 043 593
b - En fin de l'exercice	106 172 678	83 166 403
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de l'exercice	795 431	1 019 811
b - En fin de l'exercice	1 017 866	795 431
VALEUR LIQUIDATIVE	104,309	104,555
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	5,36%	5,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SICAV BH OBLIGATAIRE :

SICAV BH OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 14 avril 1997.

1- Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers annuels arrêtés au 31/12/2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en comptes en résultat à la date de détachement du coupon.

2-2 Evaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-3 Evaluation des autres valeurs du portefeuille titres et des placements monétaires.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3-1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **64 118 045** Dinars, contre un solde de **73 109 264** Dinars au 31/12/2019. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 Décembre 2020 se détaillent ainsi :

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2020	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<i>Obligations de sociétés</i>		56 990 701,550	58 812 833,133	55,08%	55,39%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	5 000	500 000,000	523 265,754	0,49%	0,49%	AA+
AMEN BANK SUB 2009 (A)	20 000	532 780,000	538 704,007	0,50%	0,51%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	15 000	399 508,846	405 903,296	0,38%	0,38%	-
AMEN BANK SUB 2009 (B)	5 000	132 705,186	134 836,669	0,13%	0,13%	-
AMEN BANK SUB 2010	40 000	1 332 977,143	1 361 194,183	1,27%	1,28%	-
AMEN BANK SUB 2011-1	40 000	400 000,000	405 187,507	0,38%	0,38%	-
AMEN BANK SUB 2010	35 000	1 166 550,000	1 191 239,909	1,12%	1,12%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	40 000	800 000,000	805 319,890	0,75%	0,76%	-
AMEN BANK SUB 2020-03	20 000	2 000 000,000	2 007 259,178	1,88%	1,89%	-
AMEN BANK SUB 2016-1	30 000	1 800 000,000	1 812 131,507	1,70%	1,71%	-
ATB SUB 2017	37 500	3 750 000,000	3 967 219,200	3,72%	3,74%	-
ATL 2015-1	20 000	800 000,000	823 674,740	0,77%	0,78%	BBB
ATL 2016-1	30 000	1 800 000,000	1 857 481,644	1,74%	1,75%	BBB
ATL 2017-1	50 000	4 000 000,000	4 199 680,000	3,93%	3,96%	BBB
ATL 2018-1 (B) TV	10 000	600 000,000	620 327,466	0,58%	0,58%	BB
ATL SUB 2017	5 000	400 000,000	405 333,041	0,38%	0,38%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-1	20 000	1 200 000,000	1 232 817,534	1,15%	1,16%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 5 ANS	5 000	200 000,000	210 194,411	0,20%	0,20%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	5 000	400 000,000	420 921,863	0,39%	0,40%	BB+
BH 2009	75 000	2 302 550,000	2 302 817,469	2,16%	2,17%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	50 000	3 000 000,000	3 151 509,357	2,95%	2,97%	-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	700	42 000,000	44 121,131	0,04%	0,04%	-
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	6 000	480 000,000	506 904,458	0,47%	0,48%	-
BNA SUB 2009	25 000	666 050,000	687 246,021	0,64%	0,65%	-
BNA SUB 2017-1	40 000	3 200 000,000	3 316 497,534	3,11%	3,12%	-
BNA SUB 2017-1	24 000	1 920 000,000	1 989 898,521	1,86%	1,87%	-
BNA SUB 2018-1 TV	10 000	600 000,000	617 044,802	0,58%	0,58%	-
BNA SUB 2018-1 TV	50 000	3 000 000,000	3 085 224,013	2,89%	2,91%	-
BTK 2009 (C)	15 000	499 500,000	525 902,511	0,49%	0,50%	-
CIL-2016-2	5 000	200 000,000	210 524,590	0,20%	0,20%	BBB-
CIL 2017-1	3 000	120 000,000	123 757,940	0,12%	0,12%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	5 000	450 000,000	452 796,165	0,42%	0,43%	BBB-
CIL-2016-1	5 000	100 000,000	103 764,383	0,10%	0,10%	BBB-
AMEN BANK SUB 2008	7 500	300 000,000	310 161,986	0,29%	0,29%	-
ATTIJARI LEASING SUB 2014	5 000	100 000,000	100 101,917	0,09%	0,09%	B+
HL 2013/2	5 000	100 000,000	104 948,197	0,10%	0,10%	BB

Titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2020	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
HL 2014-1	6 000	120 000,000	121 292,450	0,11%	0,11%	BB-
HL 2015-2	5 000	100 000,000	104 678,027	0,10%	0,10%	BB
HL 2016-1	20 000	400 000,000	412 541,808	0,39%	0,39%	BB
HL 2016-2	20 000	1 200 000,000	1 207 019,836	1,13%	1,14%	BB
HL 2017-1 (A)	5 000	200 000,000	210 902,295	0,20%	0,20%	BB
HL 2017-1 (B)	5 000	400 000,000	422 374,645	0,40%	0,40%	BB
HL 2017-3	15 000	1 500 000,000	1 592 237,705	1,49%	1,50%	BB
HL SUB 2018-1 (A) TV	7 500	450 000,000	469 567,966	0,44%	0,44%	B+
HL 2020-02 (B) TF	18 160	1 816 000,000	1 836 673,543	1,72%	1,73%	BB-
HL 2020-03 (A) TF	12 000	1 200 000,000	1 204 876,274	1,13%	1,13%	B+
HL SUB 2018-1 (A) TV	10 000	600 000,000	626 090,622	0,59%	0,59%	B+
ML SUB 2018-1 (A) TV	4 500	270 000,000	283 539,926	0,27%	0,27%	BB
ML SUB 2018-1 (A) TV	20 000	1 200 000,000	1 260 177,450	1,18%	1,19%	BB
SERVICOM 2016 (*)	5 000	300 000,000	259 820,156	0,24%	0,24%	CCC+
STB 2008/1	5 000	125 000,375	130 128,120	0,12%	0,12%	-
STB 2010/1 (B)	20 000	666 000,000	687 971,796	0,64%	0,65%	-
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	5 000	400 000,000	402 690,862	0,38%	0,38%	-
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	6 000	600 000,000	635 901,369	0,60%	0,60%	-
TL 2014-2	10 000	200 000,000	200 581,260	0,19%	0,19%	BBB+
TL 2017-1	10 000	800 000,000	828 447,562	0,78%	0,78%	BBB+
TL 2017-2	10 000	1 000 000,000	1 058 789,071	0,99%	1,00%	BBB+
TL SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	420 388,821	0,39%	0,40%	BB+
TLF 2019-1 (B) TF	7 500	750 000,000	785 965,479	0,74%	0,74%	BBB
TLF 2019-1 (B) TF	4 000	400 000,000	419 181,589	0,39%	0,39%	BBB
TLF SUB 2020	7 000	700 000,000	706 133,150	0,66%	0,67%	BB+
TLF2019-1 (A) TV	7 500	600 000,000	623 855,994	0,58%	0,59%	BBB
UIB 2009 TRANCHE (B)	30 000	799 080,000	815 277,594	0,76%	0,77%	-
UIB SUB 2016 (A)	10 000	400 000,000	423 356,502	0,40%	0,40%	-
UNIFACTOR 2015	5 000	100 000,000	106 458,467	0,10%	0,10%	BB
Titres des OPCVM		4 862 245,365	5 305 211,748	4,97%	5,00%	
SICAV BH CAPITALISATION	27 924	911 120,805	924 898,728	0,87%	0,87%	-
TUNISIE SICAV	22 030	3 951 124,560	4 380 313,020	4,10%	4,13%	-
Total Général		61 852 946,915	64 118 044,881	60,04%	60,39%	

(*)Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septième et huitième échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire «SERVICOM 2016» prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglés aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 100.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours du quatrième trimestre 2020 une dépréciation de 40 180 Dinars sur ce titre.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2020 sur le poste Portefeuille Titres sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées	+/- Values Potentielles sur créance d'exploitation
Solde au 31/12/2019	70 553 051	2 352 413	203 800	73 109 264		
<u>Acquisitions de l'exercice</u>						
Obligations des sociétés	7 316 000	-	-	7 316 000	-	
Titres d'Etat	-	-	-	-	-	
Titres OPCVM	1 837 154	-	-	1 837 154	-	
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>						
Annuités et cession des obligations des sociétés	-16 827 225	-	-	-16 827 225	-	
Cession de titres des OPCVM	-926 033	-	-	-926 033	13 974	
Reclassement des impayées en principal sur les titres SERVICOM 2016 parmi la rubrique Créances d'exploitation	-100 000	-	-	-100 000		
<u>Variation des Plus ou moins-values potentielles</u>	-	-	198 987	198 987	-	-50 000
<u>Variation des intérêts courus</u>	-	-490 102		-490 102	-	-
Solde au 31/12/2020	61 852 947	1 862 312	402 786	64 118 045	13 974	-50 000

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2020 à **3 886 364** Dinars contre **4 740 414** Dinars au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des obligations	3 886 364	4 736 316
Revenus des titres de l'Etat	-	4 099
Total	3 886 364	4 740 414

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **9 978 782** Dinars et se détaille ainsi :

Désignation	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2020	% Actif	Emetteur	Note
Certificats de Dépôt				9 954 856,186	9 978 782,407	9,35%		
CD041220/030121LAOUINA	4	30	6,81	1 990 971,238	1 999 398,082	1,87%	BH Bank	
CD061220/050121ENNASR	1	30	6,81	497 742,809	499 699,041	0,47%	BH Bank	
CD081220/070121ENNASR	1	30	6,81	497 742,809	499 548,561	0,47%	BH Bank	
CD091220/080121CHARGUIA	1	30	6,81	497 742,809	499 473,322	0,47%	BH Bank	
CD121220/110121CHARGUIA	1	30	6,81	497 742,809	499 247,603	0,47%	BH Bank	
CD141220/130121CARNOY	2	30	6,81	995 485,619	998 194,248	0,93%	BH Bank	
CD181220/170121LAOUINA	2	30	6,81	995 485,619	997 592,330	0,93%	BH Bank	
CD221220/210121KELIBIA	1	30	6,81	497 742,809	498 495,206	0,47%	BH Bank	
CD221220/210121LAOUINA	1	30	6,81	497 742,809	498 495,206	0,47%	BH Bank	
CD241220/230121BEJAOUI	1	30	6,81	497 742,809	498 344,727	0,47%	BH Bank	
CD271220/260121CARNOY	2	30	6,81	995 485,619	996 238,016	0,93%	BH Bank	
CD281220/270121CHARGUIA	2	30	6,81	995 485,619	996 087,537	0,93%	BH Bank	
CD291220/280121LAOUINA	1	30	6,81	497 742,809	497 968,528	0,47%	BH Bank	
Total				9 954 856,186	9 978 782,407	9,35%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à **1 825 174** Dinars au 31/12/2020 contre **1 728 122** Dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts des comptes à terme	907 361	1 192 196
Intérêts des billets de trésorerie	24 081	410 101
Intérêts des certificats de dépôt	893 732	125 825
Total	1 825 174	1 728 122

3-5 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **100 085** Dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Titres de créance échus*	100 085	50 104
Retenues à la source sur titres de créances	0	4 603
Total	100 085	54 708

(*)Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 100.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au 31 Décembre 2020 se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
Capital au 1 er Janvier		
Montant	78 496 735	100 413 272
Nombre de titres	795 431	1 019 811
Nombre d'actionnaires	972	1 073
Souscriptions réalisées		
Montant (Nominal)	91 050 100	90 558 200
Régul. des sommes non distribuables	-1 111 599	-1 297 185
Nombre de titres émis	910 501	905 582
Rachats effectués		
Montant (Nominal)	68 806 600	112 996 200
Régul. des sommes non distribuables	-833 853	-1 595 432
Nombre de titres rachetés	688 066	1 129 962
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	148 987	121 566
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	13 974	103 915
Frais de négociation des titres	0	-2 266
Capital au 31 Décembre		
Montant	100 625 450	78 496 735
Nombre de titres	1 017 866	795 431
Nombre d'actionnaires	1045	972

3-7 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **153 627** Dinars contre **107 553** Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire à payer	152 437	106 363
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
Total	153 627	107 553

3-8 Autres Créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **440 022** Dinars contre **435 568** Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Jetons de présence	15 000	15 000
Actionnaires dividendes à payer	383 154	383 131
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires commissaire aux comptes	30 855	27 807

Redevances CMF à payer	9 456	8 338
TCL à payer	1 355	1 089
Autres rémunérations	176	177
Total	440 022	435 568

3-9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du dépositaire qui s'élève à **1 190** DT TTC par an et calculée conformément aux dispositions de la convention de dépôts avec la BH BANK, ainsi que la rémunération du gestionnaire calculé conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST sur la base d'un taux de 0,55% TTC de l'actif net quotidien applicable depuis le 18 Septembre 2020 (0,45% TTC auparavant)

La charge de gestion des placements s'élève au 31/12/2020 à **471 976** Dinars contre **465 946** Dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	470 786	464 746
Rémunération du dépositaire	1 190	1 200
Total	471 976	465 946

3-10 Autres charges

Ce poste enregistre principalement la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, la T.C.L et la rémunération mensuelle du Directeur Général. Les autres charges s'élèvent au 31/12/2020 à **155 636** Dinars contre **161 687** Dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Redevances CMF	97 617	103 277
Honoraires commissaire aux comptes	26 125	26 054
Jetons de présence	15 000	15 000
Rémunération du Directeur Général	2 118	2 118
Contribution Sociale de solidarité	200	200
TCL	14 577	13 268
Autres charges	0	1 771
Total	155 636	161 687

4- Autres Informations :

4-1 Données par action

Données par action	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	5,611	8,132	7,522	6,121	3,795
Charges de gestion des placements	0,463	0,586	0,571	0,524	0,357
Revenus nets des placements	5,148	7,546	6,951	5,597	3,438
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,153	0,203	0,180	0,501	0,114
Résultat d'exploitation (1)	4,995	7,343	6,771	5,096	3,324
Régularisation du résultat d'exploitation	0,454	-1,473	-1,250	-0,600	0,959
Sommes distribuables de l'exercice	5,449	5,870	5,521	4,496	4,283
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,146	0,153	0,012	-0,003	-0,015
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,014	0,131	0,000	-0,064	0,016
Frais de négociation sur titres	0,000	-0,003	0,000	-0,027	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,160	0,281	0,012	-0,094	0,001
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,155	7,624	6,783	5,002	4,325
Résultat non distribuable de l'exercice	0,160	0,281	0,012	-0,094	0,001
Régularisation du résultat non distribuable	0,015	-0,059	-0,003	0,007	-0,004
Sommes non distribuables de l'exercice	0,175	0,222	0,009	-0,087	-0,003
Distribution de dividendes	5,870	5,520	4,496	4,283	4,333
Valeur liquidative	104,309	104,555	103,984	102,950	102,824

4-2 Ratios de gestion des placements

Libellé	2020	2019	2018	2017	2016
Actif Net Moyen	97 674 621	103 166 661	129 269 969	161 929 702	148 022 523
Charges de gestion des placements/Actif net moyen	0,48%	0,45%	0,45%	0,45%	0,45%
Autres charges /Actif net moyen	0,16%	0,16%	0,14%	0,43%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice /Actif net moyen	5,20%	5,66%	5,34%	4,37%	4,19%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « SICAV BH Obligataire », comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 106.766.327 Dinars, un actif net de 106.172.678 Dinars et un résultat net de l'exercice de 5.246.887 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Ledit rapport est établi par le Gestionnaire de la SICAV conformément aux dispositions de l'article 140 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 février 2013. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- Rapport sur les obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au 31 Décembre 2020, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie **14,97%** de son actif en titres émis par BH Bank, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Au 31 Décembre 2020, la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie **30,51%** de son actif en liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
AU 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Une mise à jour de la convention de gestion conclue avec la BH INVEST a été signée en date du 18 Septembre 2020. Cette mise à jour porte principalement sur la révision du taux de rémunération du gestionnaire pour le ramener à un taux de 0,55% TTC de l'actif net quotidien, contre un taux 0,45% TTC auparavant.

Cette convention a été autorisée préalablement par le conseil d'Administration de la SICAV BH Obligataire dans sa réunion en date du 25 Août 2020.

Les honoraires de gestion au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 470.786 Dinars TTC.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

- La convention de dépositaire conclue le 18 Juin 1997 entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BH BANK » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2020. Le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1.190 Dinars TTC.
La charge de rémunération du dépositaire comptabilisée au 31/12/2020 s'élève à 1.190 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration s'élève à 2 500 Dinars brut par administrateur.
- La rémunération du directeur général s'élève à 176 Dinars brut par mois.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se détaillent comme suit :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Rémunération à court terme	2 118	176	-	-
Jetons de présence	-	-	15 000	15 000
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paiement en actions	-	-	-	-
Total	2 118	176	15 000	15 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – GAC
Chiheb GHANMI

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV BH CAPITALISATION

SICAV BH CAPITALISATION publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2021**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

BILAN au 31 Décembre 2020 (unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	5 046 844	3 077 215
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		534 100	231 343
b- Obligations et valeurs assimilées		4 512 744	2 845 872
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		3 932 064	1 651 946
a- Placements monétaires	3 - 2	3 007 241	-
b- Disponibilités		924 823	1 651 946
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 3	840	2 308
AC 4 - Autres Placements	3 - 4	3 110 687	-
TOTAL ACTIF		12 090 435	4 731 469
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	23 567	8 168
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	466 056	244 797
TOTAL PASSIF		489 623	252 965
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 – Capital	3 - 7	10 963 822	4 280 902
CP- 2 Sommes capitalisables	3 - 8	636 990	197 602
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs (*)		-	-
b- Sommes capitalisables de l'exercice		636 990	197 602
ACTIF NET		11 600 812	4 478 504
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 090 435	4 731 469

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
(Unité en TND)

	Notes	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	233 209	202 693
a- Dividendes		23 985	11 586
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		209 224	191 107
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	167 184	49 883
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		400 393	252 576
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	46 931	30 544
REVENU NET DES PLACEMENTS		353 462	222 032
<u>PR 3 - Autres produits</u>	4-4	23 279	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-5	24 683	21 523
RESULTAT D'EXPLOITATION		352 058	200 509
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		284 932	(2 907)
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		636 990	197 602
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(284 932)	2 907
* Variation des +/- values potentielles sur titres		(14 106)	207 017
* +/- values réalisées sur cession des titres		2 097	(224 593)
* Frais de négociation des titres		-	(3 060)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		340 049	179 873

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 décembre 2020
 (Unité en TND)

	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		
-	340 049	179 873
a- Résultat d'exploitation	352 058	200 509
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(14 106)	207 017
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	2 097	(224 593)
d- Frais de négociation des titres	-	(3 060)
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	9 156 656	200 606
* Capital	27 951 200	647 400
* Régularisation des sommes non capitalisables	(19 204 478)	(453 079)
* Régularisation des sommes capitalisables	409 934	6 285
b- Rachats	2 374 397	225 159
* Capital	7 185 800	719 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	(4 936 405)	(503 233)
* Régularisation des sommes capitalisables	125 002	9 192
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 122 308	155 320
<u>AN 4 - Actif net</u>		
a- En début de l'exercice	4 478 504	4 323 184
b- En fin de l'exercice	11 600 812	4 478 504
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	142 538	143 256
b- En fin de l'exercice	350 192	142 538
VALEUR LIQUIDATIVE	33,127	31,420
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	5,43%	4,12%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE SICAV BH CAPITALISATION

« **SICAV BH PLACEMENT** » actuellement dénommée « **SICAV BH CAPITALISATION** » est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été promue par la BH Bank sous la forme d'une SICAV de catégorie mixte, de type distribution. Elle a reçu l'agrément du Ministre des Finances le 12 février 1994, sa date d'ouverture au public est le 22 septembre 1994.

SICAV BH PLACEMENT, a obtenu l'agrément du CMF n°30-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la catégorie de ladite SICAV de SICAV Mixte à SICAV Obligataire, ainsi que l'agrément du CMF n°31-2018 du 21 novembre 2018 pour le changement de la dénomination de ladite SICAV en « SICAV BH CAPITALISATION ».

Suivant procès-verbal enregistré en date du 20 décembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de SICAV BH PLACEMENT, tenue en date du 18 décembre 2018, a décidé de changer la dénomination de la SICAV de « SICAV BH PLACEMENT » en « SICAV BH CAPITALISATION » et de changer la catégorie de la SICAV de Mixte à Obligataire et de modifier ses orientations de placement, en conséquence.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir du 2 janvier 2019.

1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH CAPITALISATION » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins valeur potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins valeur réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTE SUR LE BILAN :

3.1. Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2020	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées :		4 380 673	4 512 744	37,32%	38,90%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	4 000	400 000	418 613	3,46%	3,61%	AA+
AMEN BANK SUB GATG B 2020-03	6 300	630 000	632 287	5,23%	5,45%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	133 170	135 301	1,12%	1,17%	
ATB SUB 2017	2 500	250 000	264 481	2,19%	2,28%	
ATL SUB 2017	3 000	240 000	243 200	2,01%	2,10%	BB
BH 2009	5 000	153 503	153 521	1,27%	1,32%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	1 500	90 000	94 545	0,78%	0,81%	

BH SUB 2019-1 VAR TMM+2,1%	550	44 000	46 466	0,38%	0,40%	
BNA SUB 2017-1	1 000	80 000	82 912	0,69%	0,71%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	240 000	253 545	2,10%	2,19%	
CIL 2017-1	2 000	80 000	82 505	0,68%	0,71%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	2 000	180 000	181 118	1,50%	1,56%	BBB-
HL 2017-3	3 000	300 000	318 448	2,63%	2,75%	BB
HL2020-2	2 000	200 000	202 277	1,67%	1,74%	BB-
HL 2020-03 GATG B TF 10,30%	3 000	300 000	301 219	2,49%	2,60%	B+
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	4 000	400 000	423 934	3,51%	3,65%	
TL 2017-1	3 000	240 000	248 534	2,06%	2,14%	BBB+
TLF SUB 2020 TF 10,25%	3 000	300 000	302 831	2,50%	2,61%	BB+
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	120 000	127 007	1,05%	1,09%	
Titres OPCVM :		529 998	534 100	4,42%	4,60%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	5 121	529 998	534 100	4,42%	4,60%	
Total Général		4 910 671	5 046 844	41,74%	43,50%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2019	2 951 126	107 882	18 207	3 077 215	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	2 430 000			2 430 000	
Titres OPCVM	1 138 795			1 138 795	
* Cessions et remboursements de l'exercice					
Cession de BTA	-341 600			-341 600	3 600
Annuités et cessions des obligations	-432 850			-432 850	
Cession des Titres OPCVM	-834 800			-834 800	-1 503
* Variation des plus ou moins valeurs latentes					
BTA			-12 868	-12 868	
Titres OPCVM			-1 237	-1 237	
* Variation des intérêts courus		24 189		24 189	
Soldes au 31 décembre 2020	4 910 671	132 071	4 102	5 046 844	2 097

3.2. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à **3 007 241** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif	Emetteur
CD121220/110121ENNASR(6,81%,30J)	497 743	499 248	4,13%	BH BANK
Certificat de dépôt	497 743	499 248	4,13%	
CT251220/290421ENNASR1(6,81%,125J)	100 000	100 104	0,83%	BH BANK
CT281220/290321MEDNINE(6,81%,91J)	119 000	119 071	0,98%	BH BANK
CT301220/040521ENNASR(6,81%,125J)	600 000	600 180	4,96%	BH BANK
CT301220/040521ENNASR1(6,81%,125J)	22 000	22 007	0,18%	BH BANK
CT311220/310321MEDENINE(6,81%,90J)	55 000	55 008	0,45%	BH BANK
CT241220/060421CHARGUIYA(6,81%,103J)	386 000	386 461	3,20%	BH BANK
CT241220/060421ENNASR(6,81%,103J)	418 000	418 499	3,46%	BH BANK
CT221220/221221CUN(6,81%,365J)	180 000	180 269	1,49%	BH BANK
CT040520/040521CUN(7,8%,365J)	20 000	20 672	0,17%	BH BANK
CT241220/050421LAOUINA(6,81%,102J)	605 000	605 722	5,01%	BH BANK
Compte à Terme	2 505 000	2 507 993	20,74%	
Total	3 002 743	3 007 241	24,87%	

3.3. Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à 840 dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.20	31.12.19
Autres créances	548	2 308
Compte d'attente (*)	292	-
Total	840	2 308

(*) il s'agit des agios débiteurs prélevés par la BH en date du 12/10/2020

3.4. Autres Placements :

Le solde de ce poste s'élève à **3 110 687** dinars au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% Actif	Emetteur
BC231120/231121CUN(6,81%,365J)	197 391	198 524	1,64%	BH BANK
BC231120/231121LAOUINA(6,81%,365J)	199 289	200 433	1,66%	BH BANK
BC251120/251121CUN(6,81%,365J)	63 583	63 929	0,53%	BH BANK
BC281020/131021ENNASR(6,81%,350J)	47 548	48 003	0,40%	BH BANK
BC281020/181021CUN(6,81%,355J)	19 006	19 188	0,16%	BH BANK
BC281020/271021CENTRE URBAIN(6,81%,364J)	9 491	9 582	0,08%	BH BANK
BC301120/301121ENASR(6,81%,365J)	332 148	333 710	2,76%	BH BANK

BC301120/301121ENNASR1(6,81%,365J)	23 725	23 837	0,20%	BH BANK
BC231020/221021SIDI DAOUED(6,81%,364J)	180 334	182 193	1,51%	BH BANK
BC211020/211021ENNASR(6,81%,365J)	322 658	326 079	2,70%	BH BANK
BC201120/191121SIDI DAOUED(6,81%,364J)	41 761	42 020	0,35%	BH BANK
BC191120/191121CUN(6,81%,365J)	17 082	17 190	0,14%	BH BANK
BC191020/151021ENNASR(6,81%,361J)	56 971	57 592	0,48%	BH BANK
BC161120/161121CHARGUIA(6,81%,365J)	30 368	30 573	0,25%	BH BANK
BC151220/150321LAAOUINA(6,81%,90J)	148 018	148 393	1,23%	BH BANK
BC131120/111121CUN(6,81%,363J)	9 493	9 561	0,08%	BH BANK
BC121120/121121ENNASR(6,81%,365J)	99 644	100 378	0,83%	BH BANK
BC121120/121121CUN(6,81%,365J)	22 776	22 944	0,19%	BH BANK
BC111120/111121ENNASR(6,81%,365J)	208 779	210 347	1,74%	BH BANK
BC111120/101121MEGRINE(6,81%,364J)	93 963	94 669	0,78%	BH BANK
BC101120/091121ENNASR(6,81%,364J)	34 168	34 430	0,28%	BH BANK
BC091120/081121CUN(6,81%,364J)	17 084	17 218	0,14%	BH BANK
BC091020/071021ENNASR(6,81%,363J)	205 039	207 576	1,72%	BH BANK
BC081220/081221CUN(6,81%,365J)	10 439	10 476	0,09%	BH BANK
BC041220/031221CUN(6,81%,364J)	142 369	142 956	1,18%	BH BANK
BC041120/031121CUN(6,81%,364J)	356 870	359 919	2,98%	BH BANK
BC041120/031121 CUN(6,81%,364J)	18 033	18 187	0,15%	BH BANK
BC021120/011121SFAX LAFRANE(6,81%,364J)	131 928	133 094	1,10%	BH BANK
BC011220/011221CUN(6,81%,365J)	28 470	28 600	0,24%	BH BANK
BC241120/241121CUN(6,81%,365J)	18 980	19 086	0,16%	BH BANK
Bons de Caisse	3 087 408	3 110 687	25,73%	
Total	3 087 408	3 110 687	25,73%	

3.5. Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **23 567 dinars** au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.20	31.12.19
Rémunération du gestionnaire à payer	13 130	5 251
Rémunération du distributeur à payer	4 175	1 167
Rémunération du dépositaire à payer	6 262	1 750
Total	23 567	8 168

3.6. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à **466 056 dinars** au 31-12-2020 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Jetons de présence	5 664	5 355
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	1 033	419
Etat retenues à la source	26	26

Honoraires CAC à payer	13 812	13 980
Rémunération du Directeur Général	176	176
TCL à payer	140	62
Autres créditeurs	5 103	5 103
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	4 718	-
Solde des souscriptions/Rachats	215 708	-
Total	466 056	244 797

(*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2020 encaissés le 15/12/2020 et dont la période de souscription clôturera le 29/01/2021

3.7. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2020 au 31-12-2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019	
Montant	4 280 902
Nombre de titres	142 538
Nombre d'actionnaires	157
Souscriptions réalisées	
Montant (en nominal)	27 951 200
Nombre de titres émis	279 512
Nombre d'actionnaire entrant	42
Rachats effectués	
Montant (en nominal)	(7 185 800)
Nombre de titres rachetés	(71 858)
Nombre d'actionnaire sortant	(3)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 106)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	2 097
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	197 602
Régularisation du résultat incorporé à la VL	11 353
Régularisation des sommes non capitalisable de l'exercice	(38 457)
Régularisation des sommes non capitalisable des exercices antérieurs	(14 240 969)
Capital au 31-12-2020	
Montant	10 963 822
Nombre de titres	350 192
Nombre d'actionnaires	196

(*) : Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2020

3.8. Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté et/ou diminué des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2020 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	200 509	(2 907)	11 353	208 955
Exercice 2020	352 058		284 932	636 990

(*) : Les sommes capitalisables des exercices antérieurs ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 Mai 2020 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4. NOTE SUR L'ETAT DE RESULTAT :

4.1. Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31 Décembre 2020 la somme de **233 209** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes	23 985	11 586
Revenus des obligations & valeurs assimilées	209 224	191 107
Total	233 209	202 693

4.2. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au 31 Décembre 2020 la somme de **167 184** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Revenus de certificats de dépôt (Potentiel)	1 505	-
Revenus de certificats de dépôt (Echus) (***)	112 486	31 523
Intérêts sur comptes à terme (Potentiel)	2 993	-
Intérêts sur comptes à terme (Echus) (**)	47 695	6 344
Agios créditeurs (*)	2 505	12 016
Total	167 184	49 883

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH Bank.

(**) Les chiffres comparatifs de 2019 ont été défalqués entre Intérêts sur comptes à terme (Echus) et Agios créditeurs.

(***) Les chiffres comparatifs de 2019 ont été présentés comme des « Revenus des placements à terme » (Echus).

4.3. Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à **46 931** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du gestionnaire (a)	30 691	19 873
Rémunération du dépositaire (b)	9 744	6 421
Rémunération du distributeur (c)	6 496	4 250
Total	46 931	30 544

(a) : Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an applicable à partir du 18 septembre 2020.

(b) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1000 dinars HT à 0,15%TTC de l'actif net de la SICAV par an applicable à partir du 15 janvier 2019.

(c) : Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an applicable à partir du 15 janvier 2019.

4.4. Note sur les autres produits :

Les autres produits totalisent au 31 Décembre 2020 la somme de 23 279 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Bons de caisse (Potentiel)	23 279	-
Total	23 279	-

4.5. Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à **24 683** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Redevances CMF	6 496	4 416
Honoraires commissaires aux comptes	9 882	9 855
Jetons de présence	4 809	4 796
Rémunération du Directeur Général (*)	2 118	2 112
TCL	1 058	343
Contribution sociale de solidarité	200	-
Autres charges	120	1
Total	24 683	21 523

(*) Rémunération qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire

5. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

5.1. Données par action :

Données par action	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	1,143	1,772	1,521	1,336	0,920
Charge de gestion des placements	0,134	0,214	0,145	0,116	0,141
<u>Revenu net de placements</u>	1,009	1,558	1,375	1,220	0,779
Autres produits	0,066	-	-	-	-
Autres charges	0,070	0,151	0,108	0,183	0,189
<u>Résultat d'exploitation (1)</u>	1,005	1,407	1,267	1,037	0,589
Régularisation du résultat d'exploitation	0,814	-0,020	0,001	0,249	-0,004
<u>Somme capitalisable de l'exercice</u>	1,819	1,386	1,268	1,286	0,585
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-0,040	1,452	0,255	0,139	-0,600
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,006	-1,576	-0,063	-0,149	0,904
Frais de négociation de titres	-	-0,021	-0,013	-	-0,052
<u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u>	-0,034	-0,145	0,178	-0,010	0,252
<u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u>	0,971	1,262	1,445	1,027	0,841
<u>Résultat non capitalisable de l'exercice</u>	-0,034	-0,145	0,178	-0,01	0,252
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,077	-	0,001	-0,012	-0,005
<u>Somme non capitalisable de l'exercice</u>	-0,112	-0,145	0,179	-0,022	0,247
Distribution de dividendes	-	-	1,286	0,585	0,732
Valeur liquidative	33,127	31,420	30,179	30,018	29,34

5.2. Ratios pertinents :

Libellé	2020	2019	2018	2017	2016
Actif Net Moyen	6 528 450	4 630 862	4 362 236	4 302 177	3 369 202
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,72%	0,66%	0,48%	0,39%	0,48%
Autres charges / actif net moyen	0,38%	0,46%	0,35%	0,61%	0,65%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,39%	4,32%	4,17%	3,45%	2,00%

6. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

- La gestion de la SICAV « BH CAPITALISATION » est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération a été révisé à la hausse suivant décision du conseil d'administration du 25 août 2020 en passant de 0,45% (TTC) à 0,5% (TTC) de l'Actif Net de la SICAV par an à compter du 18/09/2020.

- La BH Bank assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH CAPITALISATION. Elle est chargée à ce titre :

- ❖ De conserver les titres et les fonds de la société.
- ❖ D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la BH Bank percevait une rémunération de 1 000 Dinars HT par an. Cette rémunération a été portée à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an à compter de 15/01/2019.

- Le conseil d'administration de la SICAV « BH CAPITALISATION », réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank, de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an entrée en vigueur à compter de 15/01/2019.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 12 février 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV « BH CAPITALISATION » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 12 090 435**, un actif net de **D : 11 600 812** et un bénéfice de **D : 340 049** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Paragraphe d'observation

- Une attention particulière est à prêter aux notes suivantes :
 - a) La note 4-2 des états financiers « Revenus des placements monétaires » qui prévoit que La SICAV « BH CAPITALISATION » a procédé à la comptabilisation des revenus des dépôts à terme, souscrits auprès des banques, pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, en appliquant un taux de retenue à la source de 20% et sans prendre en considération les nouvelles dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 (publié au JORT du 10 juin 2020), instaurant une retenue à la source définitive et libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers sur les dépôts à terme dont le niveau de rémunération est supérieur au «TMM-1%» au 1er janvier de l'année de placement, et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire des revenus des capitaux mobiliers. De ce fait, une régularisation de l'insuffisance de retenue à la source sur les intérêts courus du compte à terme souscrit en date du 04/05/2020 et échéant le 04/05/2021, a été opérée en date du 17 Juillet 2020.

D'autre part, les souscriptions aux Certificats de dépôts émis à partir du 10 Juin 2020 ont été effectuées avec des taux de placements inférieurs ou égaux à « TMM-1 » au 1^{er} Janvier 2020 ne nécessitant ainsi aucune régularisation.

Par ailleurs, l'article 17 de la loi des finances pour l'année 2021 a supprimé le taux de retenue à la source de 35% ci-haut cité et a soumis tous les revenus de capitaux mobiliers à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 20%. La nouvelle mesure concerne tous intérêts des revenus de capitaux mobiliers encaissés à partir du 1^{er} janvier 2021. Aucune régularisation n'a été opérée courant 2021 pour le compte à terme échéant le 04/05/2021.

- b) Les notes 3-4 « Autres Placements » et 4-4 « Autres Produits » renseignant sur la présentation au niveau des états financiers de l'acquisition par la SICAV « BH CAPITALISATION » de Bons de Caisse d'une valeur de 3 110 687 dinars soit 25,73% de l'actif, ayant généré des produits totalisant 23 279 dinars au 31 décembre 2020 :

Bien que les bons de caisse soient régis par la circulaire BCT N°91-22 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT N°2011-20 du 22 décembre 2011 au niveau du chapitre 4 comptes et bons à échéance et autres produits financiers traitant des « Bons de caisse » et « des comptes à terme », le placement en « Bons de caisse » n'ayant pas été prévu au niveau du bulletin officiel du CMF n°2007 du 13 janvier 2004 énumérant la liste des valeurs mobilières, des titres de créances ou des placements monétaires auxquels la sicav est autorisée à souscrire dans le cadre du composition de son actif, leurs présentations sous une rubrique distincte a été adoptée afin de ne pas fausser le calcul et la divulgation des différents ratios réglementaires.

- c) Contrairement aux dispositions de la note 2.1. (c), La « SICAV BH CAPITALISATION » décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leurs encaissements, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs comptabilisés (encaissés) et ceux effectivement encourus. Par ailleurs, elle ne procède pas à l'estimation quotidienne de ces intérêts.
- d) Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 41,74% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 32,52% du total des actifs n'ont pas dépassé le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué du fait que 25,73% du total des actifs ont été placé dans des bons de caisse.

- e) Les emplois en liquidités et quasi liquidités, constituées de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la clôture de l'exercice 28,39% de l'actif total se situant en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre Opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Tunis, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH CAPITALISATION, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2020

- Le conseil d'administration, réuni en date du 25 Août 2020, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du gestionnaire, la « BH INVEST », en la portant de 0,45% (TTC) à 0,50% (TTC) de l'actif net de la SICAV par an, applicable à partir de 18 septembre 2020.

I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2020

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé d'instaurer une commission de distribution en faveur du distributeur, la BH Bank de 0,1% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette commission est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2020, s'élève à 6 496 dinars.

- Le conseil d'administration, réuni en date du 15 novembre 2018, a décidé de réviser à la hausse la commission payée en faveur du dépositaire, la BH Bank, en la portant de 1 000 dinars HT à 0,15% TTC de l'actif net de la SICAV par an. Cette modification est entrée en vigueur à compter du 15 janvier 2019.

La charge supportée à ce titre, en 2020, s'élève à 9 744 dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- Le conseil d'administration du 16 décembre 2011 a décidé de porter l'indemnité brute annuelle du président du conseil d'administration à 4 235 dinars, qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- Le Directeur Général de la société a perçu une indemnité annuelle brute de 2 118 dinars qui sera déduite des frais de gestion du gestionnaire.
- L'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2020 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2019 a fixé le montant brut des jetons de présence à 600 Dinars net par administrateur. La charge enregistrée au titre des jetons de présence (y compris la quote-part de régularisations afférentes à l'exercice précédent) totalise un montant brut de 4 809 Dinars.

Tunis, le 26 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF